

RAPPORT DE JURY

CRPE

- Session 2025 -

Table des matières

I. Introduction	3
II. Statistiques générales	4
III. Les épreuves d'admissibilité	5
1. Français.....	5
2. Mathématiques.....	13
3. Application.....	26
3.1.1 Arts.....	26
3.1.2 Histoire-géographie.....	38
3.1.3 Sciences	47
4. Occitan.....	54
IV. Les épreuves d'admission	66
1. L'oral « leçon »	66
2. L'oral « entretien »	70
3. Oral « langues vivantes étrangères »	75

I. Introduction

La session 2025 du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) constituait la quatrième session selon les modalités fixées par l'arrêté du 25 janvier 2021 dont les candidats doivent logiquement prendre connaissance.

Ces modalités s'inscrivent dans une réforme plus large de la formation et du recrutement des enseignants, contenue dans le projet de loi sur l'école de la confiance. Il s'agit de favoriser une formation et un recrutement plus professionnalisants permettant aux nouveaux enseignants de s'engager dans le métier en ayant connaissance des compétences nécessaires et des enjeux de la fonction.

Le présent rapport de jury a pour objectif de donner aux futurs candidats des éléments utiles à leur préparation. Ainsi, pour chacune des épreuves écrites et des épreuves orales, quelques éléments d'appréciation seront réunis sous la rubrique « conseils aux candidats ».

II. Statistiques générales

C.R.P.E. Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles	Candidats inscrits	Nombre de postes ou de contrats offerts	Nombre de candidats présents à la première épreuve	Nombre de candidats admissibles	Seuils d'admissibilité	Ratio admissibles/postes	Candidats admis	Seuils d'admission	Liste complémentaire
Concours de l'enseignement public									
Concours externe	2226	333	983	740	10,42	2,22	336	12,75	20
Concours externe spécial (langue régionale)	20	11	8	5	10,50	2,20	1	14,42	0
Second concours interne	227	4	69	11	14,25	2,75	6	12,92	0
Second concours interne spécial	3	1	1	/	/	/	0	0	0
Troisième concours	456	6	118	19	14,42	3,16	12	12,47	0
TOTAL PUBLIC	2932	355	1181	775			355		20
Concours de l'enseignement privé									
Concours externe	405	31	128	69	11,83	2,20	31	12,22	2
Second concours interne	49	3	16	6	11,08	2	3	10,64	0
Troisième concours	110	4	13	8	10	2	4	11,19	0
TOTAL PRIVE	564	38	157	77			38		2
TOTAL GENERAL	3496	393	1336	858			393		22

III. Les épreuves d'admissibilité

1. Français

A. Rappel du cadre de l'épreuve :

Le programme des épreuves écrites d'admissibilité se fonde sur le programme de français en vigueur pour le cycle 4 et sur la partie « L'étude de la langue au lycée » des programmes de français de seconde générale et technologique et de première des voies générale et technologique ([BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019](#)). Il est indiqué que « les connaissances et compétences prescrites dans ces programmes doivent être maîtrisées avec le recul nécessaire à un enseignement réfléchi du cycle 1 au cycle 3 de l'école primaire. »

Cette quatrième session de la nouvelle version des épreuves permet de dégager des points saillants dans les réussites et les difficultés des candidats. Ils aideront les préparateurs des sessions à venir à ajuster leur travail.

Première partie – Étude de la langue (8 points) : à partir de questions prenant appui sur le texte support, les candidats mobilisent des connaissances en grammaire et orthographe. **Des réponses précises et rigoureuses** qui rendent compte d'une bonne connaissance du système linguistique, d'une **réflexion sur les faits de langue à étudier** et d'une prise en compte correcte des consignes sont attendues.

Deuxième partie – Lexique et compréhension lexicale (3 points) : à partir de questions portant sur des termes et formes tirés du texte, les candidats sont appelés à mobiliser des connaissances sur la formation des mots et le sens en contexte et à rendre compte d'une aptitude à percevoir les effets d'écriture. Les attendus sont les mêmes que pour la première partie.

Troisième partie – Réflexion et développement (9 points) : il s'agit de répondre à une question de réflexion inspirée par le texte support **de manière argumentée et étayée**. On attend des candidats qu'ils développent des **éléments de réponse fondés sur des références** à ce dernier et à d'autres domaines relevant d'une culture générale variée.

Une **note inférieure ou égale à 5/20 est éliminatoire** : c'est le cas de 71 copies pour cette session.

B. Présentation générale du sujet

Le sujet de la session 2025 se fonde sur un extrait de la nouvelle de Marguerite Yourcenar, « Comment Wang-Fô fut sauvé », issue du recueil *Nouvelles orientales* paru en 1963. Cet apologue de belle facture littéraire propose une réflexion sur les pouvoirs de la peinture et sur la déception provoquée par la réalité lorsqu'elle est comparée à sa représentation artistique.

Le sujet exigeait de la part des candidats de la rigueur en grammaire et en lexique mais également des qualités de réflexion et une culture artistique et littéraire variée. Malgré des différences de barème (11 points pour l'étude de la langue et le lexique, 9 pour l'écrit de réflexion), les exigences étaient proches de celles de la session précédente (cf. rappel du cadre de l'épreuve supra). Le sujet de réflexion, dans sa structure et ses attendus, se rapprochait du précédent et ne réclamait pas une analyse préalable fouillée du texte proposé mais une réflexion développée, organisée et étayée.

C. Bilan par partie (ou question) :

Les copies peu soignées, peu lisibles, faisant état d'un manque de rigueur dans la rédaction (absence de guillemets pour les termes cités par exemple) et d'un manque de clarté dans les réponses font l'objet d'une pénalisation.

a. Partie 1 : étude de la langue

Remarques générales

Les candidats semblent avoir tenu compte des recommandations des précédents rapports de jury puisque moins de copies présentent des éléments de réponses non demandés. De plus, le jury a pu constater une tendance à une meilleure connaissance de la nouvelle terminologie grammaticale - textes de référence sur Eduscol : *La grammaire du français - Terminologie grammaticale* (2020) et *La grammaire du français du CP à la 6^e* (2022).

Un apprentissage précis et rigoureux des savoirs grammaticaux et lexicaux reste nécessaire mais il n'est pas suffisant. Il faut également que la compréhension du fonctionnement de la langue (la phrase complexe par exemple) soit travaillée en amont du concours.

Aucune question ne proposait de manipulations cette année ; cela dit, cette démarche reste essentielle dans l'enseignement de l'étude de la langue et elle doit être maîtrisée par les candidats.

Q.1 a et b : Relevé de formes verbales et identification de leur infinitif ; identification du temps et du mode de chacune d'entre elles.

On attendait des candidats qu'ils fassent preuve de rigueur et qu'ils relèvent seulement la forme verbale, assortie ou non du sujet. Nombreux sont ceux qui ont été sanctionnés à cause de relevés erronés, en proposant par exemple un verbe et un pronom objet comme forme verbale.

L'identification des temps et modes verbaux a été plutôt bien réussie, à l'exception de ceux de « en penchant ». La présentation sous la forme d'un tableau est appréciée par le jury car elle permet la distinction claire entre le temps et le mode.

Q. 2 : Réécriture d'un passage en remplaçant « je » par « elles » et en faisant toutes les modifications nécessaires

Cet exercice a été assez bien réussi. Cependant le manque de rigueur de quelques candidats a été pénalisé, notamment les erreurs de copie (absence d'accent circonflexe sur le e du verbe « rêver », oubli d'une expression).

La forme "assises" a été souvent mal orthographiée, peut-être à cause d'une mauvaise identification de la nature (l'adjectif était pris pour un verbe et orthographié « assisent* ») ou bien en raison de son antéposition par rapport au pronom avec lequel elle s'accorde.

Q. 3 : Délimitation des différentes propositions d'une phrase extraite du texte et identification de leur nature

Cet exercice a souvent montré que le système des propositions et l'identification précise de leur nature sont mal maîtrisés par les candidats.

Ainsi, de nombreuses copies n'ont proposé que « proposition juxtaposée » ou « proposition coordonnée » sans mentionner « indépendante ». Des candidats ont incorrectement identifié la proposition subordonnée infinitive en relevant « pour regarder les nuages ».

La délimitation des propositions manquait également de rigueur et présentait de nombreuses confusions. Quelques candidats ont été pénalisés lorsqu'ils ont ajouté à une nature correctement identifiée une fonction erronée (alors que cette dernière n'était pas demandée).

Q. 4 : Identification de la nature et de la fonction de mots ou groupes de mots soulignés dans des phrases extraites du texte

Les natures ne sont pas toujours maîtrisées : soit l'exercice n'est pas traité, soit il compte de nombreuses erreurs. Par exemple, « dont » a pu être nommé « conjonction de coordination » ou « adverbe ».

De nouveau, un manque de rigueur a pu être constaté chez de trop nombreux candidats. En effet, l'identification des natures et des fonctions est parfois incomplète. Ainsi, des candidats ne mentionnent que « pronom » alors qu'ils doivent préciser « pronom relatif », « pronom personnel ».

b. Partie 2 : lexique et compréhension lexicale

Q.1 : Proposition d'un synonyme aux mots « grêle » et « candeur » en tenant compte de leur sens en contexte

On attendait que soit proposé un synonyme de même nature. Certains candidats ont fait le choix de mentionner plusieurs synonymes avec parfois des propositions erronées, ce qui les a pénalisés. La prise en compte du contexte est importante à respecter. En effet quelques candidats ont rapproché le mot « grêle » de l'événement climatique, alors qu'il s'agissait de désigner un cou frêle.

Q. 2 : La formation et le sens du verbe « dégoûter »

On attendait que les candidats mentionnent qu'il s'agit d'une dérivation, que la base et le préfixe soient repérés et que le sens soit indiqué. Cet exercice a globalement été plutôt réussi, les termes métalinguistiques attendus ont été mobilisés.

Q.3 : Sens de l'expression « l'éclaboussure des âmes humaines »

Cette expression étant imagée, on attendait des candidats qu'ils perçoivent sa connotation de salissure et d'impureté et pas seulement sa dimension négative.

c. Partie 3 : réflexion et développement

Cette partie ne requiert pas la rigueur démonstrative d'un raisonnement dissertatif classique, mais elle mobilise des compétences fondamentales telles que la structuration claire de la pensée, ainsi qu'une culture générale, littéraire et artistique suffisamment nourrie. Ces éléments se sont révélés déterminants pour évaluer la qualité des copies.

Le jury a pu constater cette année encore une amélioration notable de la structuration globale du propos. La majorité des copies s'organisent désormais autour d'un développement en plusieurs parties, ouvert par quelques lignes introductives et clos par une rapide conclusion. Ce soin apporté à l'organisation générale du texte, bien que perfectible, est un signe positif. Les meilleures copies ont su proposer un cheminement réflexif lisible, avec un enchaînement cohérent des idées et des articulations logiques explicites, souvent matérialisées par des connecteurs pertinents. Toutefois, la construction interne des paragraphes reste parfois maladroite, voire confuse. Il arrive encore fréquemment que l'argumentation manque de rigueur et de précision, que la typographie n'aide pas à visualiser les étapes de la démonstration, et que les liens entre thèse, arguments et exemples soient trop peu explicites pour produire une véritable progression argumentative.

L'appropriation du sujet et la formulation de la problématique posent également des difficultés. Certaines copies peinent à identifier la notion centrale du sujet, comme ici la question du réel dans son rapport à l'art. Si les fonctions de l'art (représenter, embellir, dénoncer) sont fréquemment évoquées, la manière dont ces fonctions se rattachent explicitement au réel est souvent restée confuse. De plus, certains candidats adoptent une démarche dialectique trop binaire (par exemple : « l'art reflète le réel » vs « l'art transcende le réel »), sans réellement interroger les enjeux du sujet ni définir avec rigueur les concepts mobilisés. La réflexion critique attendue, notamment sur la capacité de l'art à interroger le réel ou à proposer un regard transformé sur celui-ci, est rarement conduite jusqu'au bout.

La mobilisation des exemples littéraires, artistiques ou culturels reste un point discriminant fort. Un progrès a pu être observé quant à la variété des références : au-delà du socle scolaire, certaines copies se sont distinguées par des choix plus originaux, comme Henri Barbusse,

Jules Vallès, Primo Levi, Agrippa d'Aubigné ou encore Arcimboldo. Le recours à des œuvres plastiques (de René Magritte, Pablo Picasso), à des genres moins conventionnels (science-fiction, théâtre de l'absurde) ou à des mythes (Pygmalion) témoigne d'une meilleure compréhension des attendus de l'exercice. Le jury a particulièrement valorisé les copies capables de mobiliser des exemples pertinents et d'en proposer une analyse articulée à l'argumentation.

Cependant, des écueils importants subsistent sur lesquels le jury souhaite attirer l'attention des candidats. Trop de copies proposent une accumulation d'exemples pas suffisamment exploités. Soit les références sont trop générales (« les tableaux de Van Gogh », « les contes de fées ») et donc peu exploitables, soit elles forment un catalogue désordonné, sans lien clair avec la réflexion développée. D'autres se contentent d'une simple description, au lieu d'interroger la portée de l'œuvre et son rapport au sujet. Le manque de précision dans la justification des exemples nuit à la démonstration et peut laisser croire à une culture limitée chez certains candidats. Enfin, les généralités creuses (« tout le monde aujourd'hui... », « cela dépend de chacun... ») ou les poncifs simplistes (par exemple sur le progrès historique) portent préjudice au propos.

Enfin, plusieurs défauts formels ont été relevés dans diverses copies : usage imprécis des mots de liaison, problématique floue ou absente, absence de titres soulignés, conclusions elliptiques ou inexistantes. Certains candidats terminent leur devoir de manière précipitée, ce qui se traduit par une augmentation du nombre de fautes dans la dernière partie du devoir. Il convient de rappeler l'importance de ménager un temps de relecture.

En résumé, le jury salue une évolution positive dans l'ensemble, notamment sur la forme et la richesse de certaines copies, tout en soulignant la nécessité d'une meilleure rigueur argumentative, d'une analyse plus fine des exemples, et d'une culture plus solide pour aborder les sujets avec la profondeur attendue. Enfin, une attention au temps disponible pour réaliser les différentes parties de l'épreuve constitue également un point essentiel.

D. Statistiques de l'épreuve

Les statistiques de cette session sont sensiblement identiques à celles de la précédente session. En 2025, 3496 candidats se sont inscrits (contre 3457 en 2024) et 1336 ont effectivement composé (1300 en 2024).

Les performances sont en légère progression : la moyenne de l'épreuve pour la session 2025 est de 11,70 (11,37/20 en 2024, 10,96/20 en 2023).

Les notes s'échelonnent de 0/20 à 19,75/20. Une note inférieure ou égale à 5/20 est éliminatoire : c'est le cas de 71 copies pour cette session (contre 31 en 2024, 49 en 2023 et 106 en 2022).

0-5/20	6-10/20	11-14/20	15-19,75/20
71	442	597	226
Copies défailtantes à tous points de vue	Des copies avec des lacunes importantes en étude de la langue ; réflexion souvent superficielle	Manque de précision dans les réponses ou dans les connaissances. Les références mobilisées dans le sujet de réflexion restent souvent approximatives. OU Une seule des parties est échouée.	Des connaissances solides en étude de la langue. Une réflexion pertinente et bien argumentée. Des compétences rédactionnelles satisfaisantes.

E. Conseils aux candidats :

Le jury rappelle aux candidats qu'il est indispensable que le soin apporté à la copie soit irréprochable. Une graphie négligée, des ratures, des abréviations, une mise en page sans rigueur ont pénalisé les candidats, parfois lourdement. Il est essentiel qu'un candidat démontre sa maîtrise de compétences qui seront à développer chez les élèves.

Les qualités rédactionnelles et la vigilance linguistique doivent également être maîtrisées : des erreurs d'orthographe et des incorrections grammaticales pénalisent les candidats. Le jury leur conseille donc vivement de procéder à des relectures de leur écrit.

De plus, l'aptitude à répondre avec rigueur et précision à une question est une compétence fondamentale qui sera à enseigner par la suite à de jeunes élèves. Il convient donc d'être attentif aux consignes pour identifier ce qui est demandé et de mobiliser des connaissances linguistiques précises et approfondies. Si les textes de référence sur Eduscol : *La grammaire du français - Terminologie grammaticale* (2020) et *La grammaire du français du CP à la 6^e* (2022) sont à maîtriser, la compréhension du système de la langue doit aussi être travaillée lors de la préparation du concours.

Enfin, pour la réflexion personnelle, le jury réitère les conseils donnés dans le précédent rapport et invite les candidats à analyser avec rigueur le sujet afin de pouvoir se l'approprier, à structurer clairement leur développement et à être précis dans l'exploitation des exemples culturels. Quelques lignes d'introduction et de conclusion, une mise en page et une structuration logique claires permettent en effet au jury de suivre le développement de la pensée du candidat. Le traitement du sujet est un attendu incontournable et les candidats ne doivent pas hésiter à rattacher explicitement les arguments à ce dernier, de même que les exemples, précis, doivent être exploités et reliés clairement à l'argumentaire qu'ils étayent.

2. Mathématiques

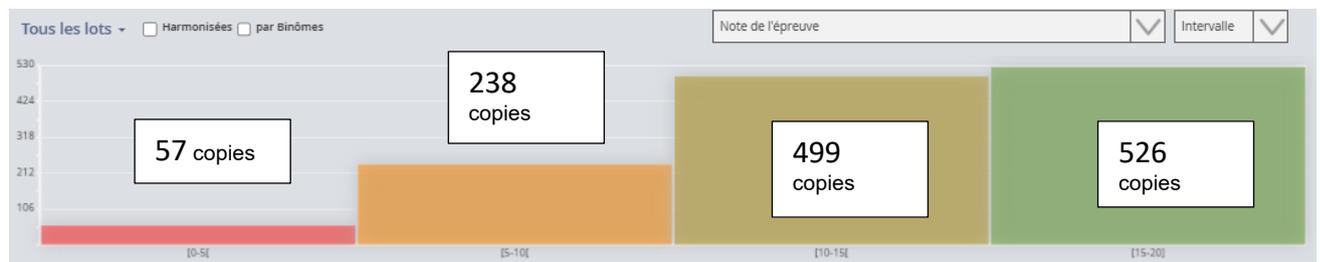
Depuis le concours 2016, la correction est dématérialisée : les copies sont numérisées avant d'être transmises sous forme numérique aux correcteurs. La pagination doit par conséquent être bien précise. L'écriture et les tracés (figures géométriques) doivent être très lisibles et l'encre choisie de couleur foncée. Les stylos effaçables par friction sont à proscrire car risque de disparition des écritures. Une vigilance sera à porter à la présentation de la copie (utilisation de couleurs, surlignage, commentaires écrits par le candidat...) afin de ne pas risquer de rompre l'anonymat.

L'épreuve 2025 est composée de 6 exercices indépendants permettant de vérifier les connaissances mathématiques des candidats.

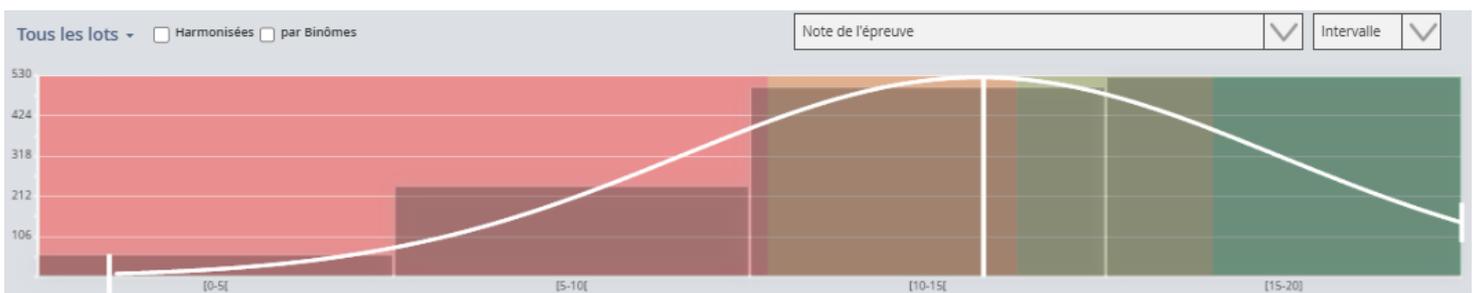
A. Éléments statistiques et analyse

1320 candidats ont passé l'épreuve de mathématiques. La moyenne générale pour l'épreuve de mathématiques, tous concours confondus, est de 13,16 sur 20.

Répartition des notes sur 20 obtenues par les candidats à la totalité de l'épreuve 2025



Statistiques de la totalité de l'épreuve



Afficher sur le graphique Inverser inclusion

Nombre de copies	1320 / 1320
Copies non traitées	0 / 1320
En dessous de la moyenne	596
Au dessus de la moyenne	724
Minimum	1,00 / 20
Moyenne	13,16 / 20
Maximum	20,00 / 20
Ecart type	4,17
Quartile inférieur	10,25 / 20
Médiane	13,75 / 20
Quartile supérieur	16,50 / 20

Épreuve 2025 : 6 exercices mathématiques sur 20 points

La distribution des notes est étendue : toute l'échelle de notes est représentée.

54,8 % des candidats ont une note supérieure à la moyenne de l'épreuve (13,16/20) contre 53,8 % des candidats en 2024 et 56% 2023.

	Notes 2025		Écart type 2025	Moyenne 2025	Médiane 2025	Proportion de candidats n'ayant pas traité l'exercice
	la plus basse	la plus haute				
Exercice 1 (sur 4)	0	4	1,05	3,03	3,25	7
Exercice 2 (sur 2)	0	2	0,81	1,24	1,5	39
Exercice 3 (sur 5)	0	5	1,05	3,57	3,75	5
Exercice 4 (sur 3)	0	3	0,85	1,76	2	87
Exercice 5 (sur 2,5)	0	2,5	0,58	1,62	1,75	19
Exercice 6 (sur 3,5)	0	3,5	0,82	2,12	2	23
TOTAL	1	20	4,17	13,16	13,75	0

Le nombre de candidats qui obtiennent une note éliminatoire (inférieure ou égale à 5/20) baisse sensiblement cette année. Il est de 57 candidats, soit 4,3%, contre 6,2 % en 2024, 7,6 % en 2023 et 3 % en 2022.

Bonus : 32,8 % des candidats ont bénéficié du bonus soin et clarté.

Malus : 2,9 % des candidats ont un malus pour des erreurs ou absences d'unités fréquentes et 15,9 % pour notation et vocabulaire de base mal maîtrisés.

B. Analyse du sujet

Le sujet convoque des notions mathématiques variées portant notamment sur les grandeurs et mesures, la géométrie, les probabilités, l'algorithmique et la programmation et la résolution de problèmes. Les exercices sont diversifiés et offrent une bonne indépendance entre les questions, permettant aux candidats de réussir certaines parties même en cas d'échec sur d'autres. Ce sujet intéressant a révélé des lacunes importantes chez certains candidats, notamment sur les notions fondamentales.

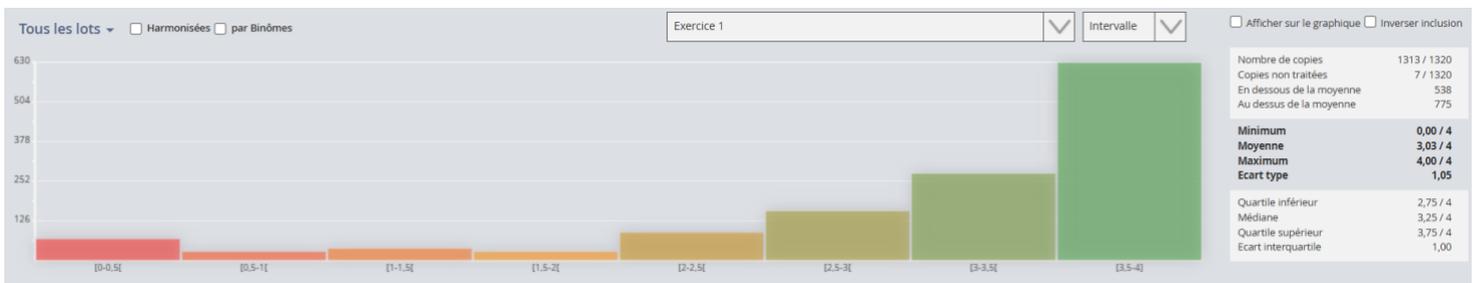
▪ EXERCICE 1 (4 points)

Le contexte de cet exercice est l'organisation d'un voyage scolaire.

Deux organismes (A et B) proposent des tarifs différents, avec chacun une base forfaitaire et un prix par élève.

Cet exercice a permis aux candidats de montrer leurs connaissances sur les fonctions, le calcul littéral, la résolution d'équations ou d'inéquations et le calcul avec les fractions.

Cet exercice a été plutôt bien réussi, avec une moyenne de 3,03/4.



Question 1 :

Il s'agit de déterminer quel est l'organisme qui propose le prix le plus avantageux pour 24 élèves.

Cette question a été plutôt bien réussie, avec une moyenne de 0,67/0,75.

Question 2a :

Il s'agit de donner les expressions de f pour le tarif A et de g pour le tarif B, en fonction de x , le nombre d'élèves.

Cette question a été bien réussie dans l'ensemble avec une moyenne de 0,45/0,5.

Question 2b :

Il s'agit de résoudre l'équation $f(x) = 4300$, et d'interpréter ce résultat dans le contexte de l'exercice.

Cette question a été bien réussie, avec une moyenne de 0,65/0,75.

Question 2c :

Il s'agit de déterminer le nombre minimal d'élèves à partir duquel il est plus avantageux financièrement de choisir l'organisme B.

Certains candidats sont passés par la résolution d'une équation ou d'une inéquation, d'autres par des tests de valeurs ou la résolution graphique.

Globalement, cette question a aussi été bien réussie avec une moyenne de 0,59/0,75.

Question 3 a :

Il est indiqué que la mairie subventionne $\frac{2}{5}$ du coût total et que la coopérative scolaire prend à sa charge 50% du reste du coût total.

Il s'agit de déterminer la proportion du coût total que représente la part des familles, en donnant la réponse sous forme de fraction irréductible.

Les résultats à cette question sont plus mitigés avec une moyenne de 0,45/0,75.

Les erreurs les plus fréquentes étaient liées à des erreurs de calculs ou à des raisonnements non pertinents.

Il est à noter que l'utilisation du modèle en barre permettait de résoudre cette question très facilement et sans faire d'erreur, certains candidats s'en sont saisis.

Question 3 b :

Il s'agit de déterminer la part de chaque famille, dans le cas d'un voyage pour 44 élèves. Le résultat doit être arrondi à l'euro près.

Cette question a, dans l'ensemble, été plutôt bien réussie par les candidats qui l'ont traitée.
Moyenne : 0,34/0,5

Erreurs les plus fréquentes :

Les erreurs les plus fréquentes sont liées aux calculs impliquant des fractions, telles que la confusion des priorités opératoires.

De plus, on observe des erreurs dans la modélisation des inéquations et une mauvaise lecture ou interprétation de "50 % du reste", où les candidats calculent souvent directement 50 % de $2/5$ sans chercher la fraction restante après la prise en charge initiale.

Exemple d'erreur significative :

L'erreur la plus fréquemment commise a été la prise en charge du pourcentage du reste :

- certains candidats calculent $2/5 + 1/2$ ou $3/5 + 1/2$, ce qui est faux.

Remarques :

La mise en équation ou inéquation n'est pas toujours facile pour les candidats. Ils préfèrent procéder par tests ou essais successifs.

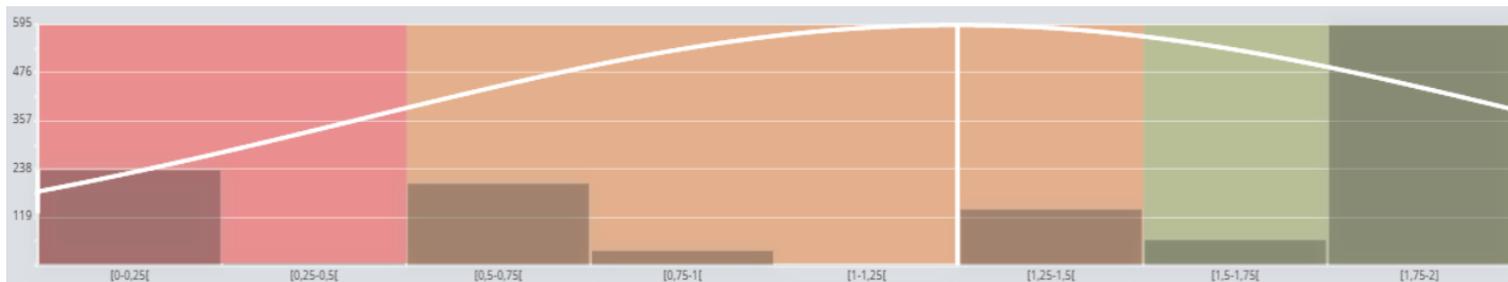
Les priorités opératoires sont souvent mal maîtrisées ainsi que l'utilisation des parenthèses dans les calculs.

Conseils aux candidats :

Il est possible d'utiliser des schémas ou modèles en barres pour résoudre des problèmes avec fractions.

Le candidat veillera à la rigueur des calculs et à la vérification des résultats obtenus.

▪ **EXERCICE 2 (2 points)**



Cet exercice est proposé dans le contexte d'une expérience aléatoire portant sur le lancer de trois jetons équilibrés à deux faces numérotées 0 et 1.

L'exercice est composé de trois questions : la première porte sur le calcul d'une probabilité.

Dans les deux questions suivantes, une affirmation est proposée et le candidat doit indiquer si elle est vraie ou fausse en justifiant mathématiquement ce choix.

L'exercice 2 a été moyennement réussi avec une moyenne de 1,24 sur 2.

Question 1 : note moyenne de 0,46/0,75.

Question 2 : note moyenne de 0,38/0,5.

Question 3 : note moyenne de 0,43/0,75.

Nombre de copies	1281 / 1320
Copies non traitées	39 / 1320
En dessous de la moyenne	484
Au dessus de la moyenne	797
Minimum	0,00 / 2
Moyenne	1,24 / 2
Maximum	2,00 / 2
Ecart type	0,81
Quartile inférieur	0,50 / 2
Médiane	1,50 / 2
Quartile supérieur	2,00 / 2
Ecart interquartile	1,50

39 candidats (sur 1320) n'ont pas traité cet exercice. Les erreurs qui ont été le plus souvent commises dans cet exercice sont les suivantes :

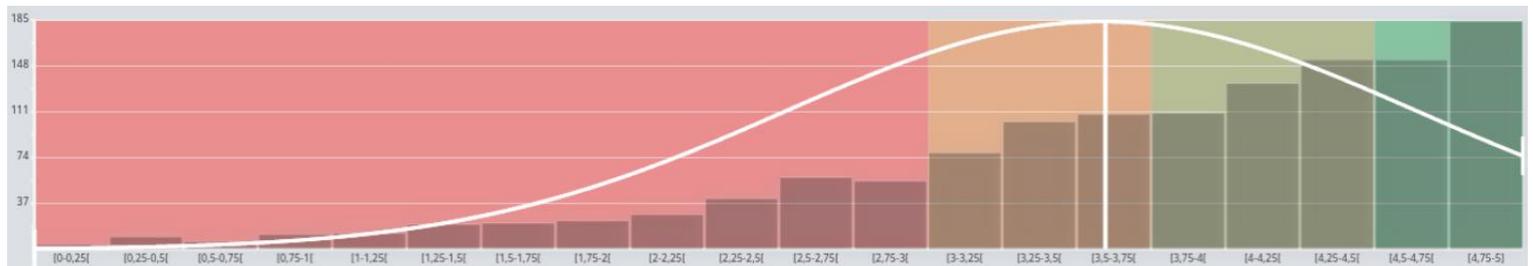
- Construction incorrecte de l'arbre des possibles.
- Mauvaise maîtrise de la notion de probabilité : justifications peu rigoureuses, expression erronée des probabilités (exemple : "1 chance sur 8" au lieu de $1/8$).

- Erreurs dans certains calculs de probabilité : confusion entre multiplication et addition des probabilités (exemple : $1/8 \times 1/8$ vs $1/8 + 1/8$)

Conseils aux candidats :

- Schématiser à l'aide d'un arbre ou d'un tableau peut aider à organiser les possibles pour ne pas en oublier ou en répéter.
- Il est rappelé aux candidats qu'une probabilité est un nombre compris entre 0 et 1.

▪ EXERCICE 3 (5 points)



Nombre de copies	1315 / 1320
Copies non traitées	5 / 1320
En dessous de la moyenne	581
Au dessus de la moyenne	734
Minimum	0,00 / 5
Moyenne	3,57 / 5
Maximum	5,00 / 5
Ecart type	1,05
Quartile inférieur	3,00 / 5
Médiane	3,75 / 5
Quartile supérieur	4,50 / 5
Ecart interquartile	1,50

Le contexte de cet exercice est ancré dans le thème de la construction d'une piscine municipale. Il est divisé en trois parties distinctes mais liées.

La **partie A** évalue la capacité du candidat à calculer un volume (parallélépipède rectangle) et à appliquer un pourcentage d'augmentation.

La **partie B** se concentre sur la gestion du volume d'eau de la piscine, avec un calcul de pourcentage d'augmentation lié à la température et une application du volume pour déterminer une hauteur.

Enfin, la **partie C** propose une exploitation de données relatives à des performances de nage, avec des calculs de vitesse, de distance, et l'analyse de données statistiques (médiane, moyenne).

Erreurs les plus fréquentes :

- Interprétation erronée de la médiane. Il conviendrait d'écrire : "au moins la moitié des valeurs de la série sont inférieures ou égales (ou supérieures ou égales) à la médiane".
- Conversions d'unités (exemple : km/h).
- Méconnaissance des formules du tableur.
- Difficultés à mettre en équation les problèmes.

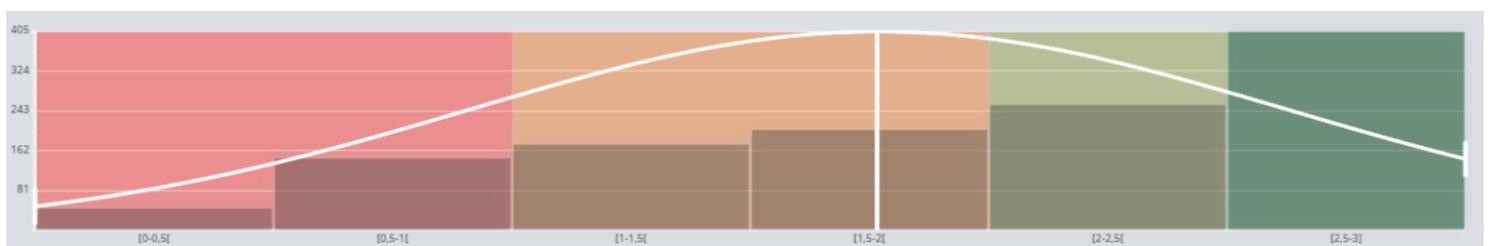
Exemple d'erreur significative :

Interprétation incorrecte du pourcentage : " $564\ 000 / 562\ 100 = 1,00338$ " et conclusion erronée avec un pourcentage de **33,8 %**.

Conseils aux candidats :

- Revoir les définitions précises liées à la médiane et aux statistiques.
- Travailler sur des exercices variés (effectifs pairs / impairs, répétition des valeurs centrales dans la série).

▪ EXERCICE 4 (3 points)



Nombre de copies	1233 / 1320
Copies non traitées	87 / 1320
En dessous de la moyenne	572
Au dessus de la moyenne	661
Minimum	0,00 / 3
Moyenne	1,76 / 3
Maximum	3,00 / 3
Ecart type	0,85
Quartile inférieur	1,00 / 3
Médiane	2,00 / 3
Quartile supérieur	2,50 / 3
Ecart interquartile	1,50

Cet exercice composé de cinq questions explore l'arithmétique des nombres entiers en lien avec la divisibilité. Il aborde également les distinctions entre nombres entiers naturels, décimaux et rationnels non décimaux à travers des conditions spécifiques sur des fractions.

L'exercice 4 a été moyennement réussi avec une moyenne de 1,76 sur 3.

Question 1 : note moyenne de 0,46/0,5.

Question 2 : note moyenne de 0,47/1.

Question 3 : note moyenne de 0,24/0,5.

Question 4 : note moyenne de 0,4/0,5.

Question 5 : note moyenne de 0,33/0,5

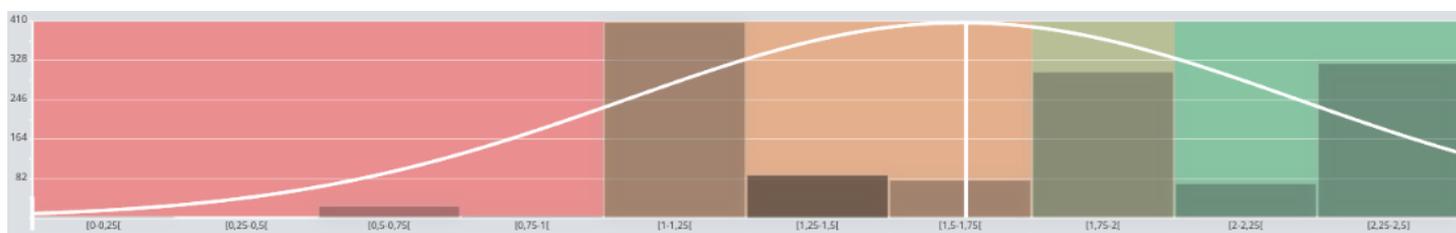
87 candidats (sur 1320) n'ont pas traité cet exercice. Les erreurs qui ont été le plus souvent commises dans cet exercice sont les suivantes :

- Confusion entre diviseurs et multiples (exemple : "Les multiples de 45 sont : 1, 5...").
- Liste incomplète ou incorrecte des diviseurs de 45, notamment omission du diviseur "1" même dans les bonnes copies.
- Propositions erronées de réponses sous la forme de nombres décimaux ou relatifs alors que seuls des entiers naturels étaient demandés.

Conseils aux candidats :

- Attention à la lecture des consignes et à bien répondre à la question posée.
- Possibilité d'utiliser la décomposition en produit de facteurs premiers pour lister les diviseurs d'un nombre.
- Revoir les ensembles de nombres et notamment la définition d'un nombre décimal.

EXERCICE 5 (2,5 points)



Nombre de copies	1301 / 1320
Copies non traitées	19 / 1320
En dessous de la moyenne	604
Au dessus de la moyenne	697
Minimum	0,00 / 2,5
Moyenne	1,62 / 2,5
Maximum	2,50 / 2,5
Ecart type	0,58
Quartile inférieur	1,00 / 2,5
Médiane	1,75 / 2,5
Quartile supérieur	2,00 / 2,5
Ecart interquartile	1,00

L'exercice 5 propose onze figures géométriques planes à 3 bords (« Curvicas »). Certains bords sont des arcs de cercle, d'autres des segments. Il a pour objectifs d'amener les candidats à comparer les aires et comparer les périmètres de ces figures.

Il s'agit :

- dans la question 1, d'identifier la figure qui a la plus grande aire,
- dans la question 2, d'identifier la figure qui a la plus petite aire,
- dans la question 3, d'identifier les quatre figures qui ont le même périmètre et des aires différentes,

- dans la question 4, identifier trois paires de figures qui ont la même aire mais des périmètres différents.

Cet exercice a été moyennement réussi avec **une moyenne de 1,62 sur 2,5**.

Les deux premières questions ont été très bien réussies.

Plus précisément :

Question 1 : 0,49 / 0,5

Question 2 : 0,49 / 0,5

Question 3 : 0,34 / 0,75

Question 4 : 0,33 / 0,75

Erreurs les plus fréquentes :

L'erreur qui a été le plus souvent commise dans cet exercice est la proposition erronée des figures D, F, G et K pour la question 3. Ces quatre figures ont bien toutes le même périmètre mais n'ont pas toutes des aires différentes.

Exemples d'erreurs significatives :

Les réponses à certaines questions ne respectent pas le format attendu (exemple : recherche incorrecte d'une paire au lieu d'un ensemble).

Conseils pour les candidats :

S'entraîner avec des exercices pratiques pour comparer des aires (découper puis recoller « mentalement »).

▪ EXERCICE 6 (3,5 points)



Nombre de copies	1297 / 1320
Copies non traitées	23 / 1320
En dessous de la moyenne	659
Au dessus de la moyenne	638
Minimum	0,00 / 3,5
Moyenne	2,12 / 3,5
Maximum	3,50 / 3,5
Ecart type	0,82
Quartile inférieur	1,50 / 3,5
Médiane	2,00 / 3,5
Quartile supérieur	2,75 / 3,5
Ecart interquartile	1,25

L'exercice 6 propose l'étude d'une pyramide régulière (de sommet S), de base carrée et dont les faces latérales sont des triangles équilatéraux.

Il s'agit :

- dans la question 1, de montrer que le triangle ASC est un triangle rectangle isocèle en S,
- dans la question 2, d'identifier si chacune des trois figures proposées, représente ou non un patron de la pyramide et de justifier les réponses,
- dans la question 3, déterminer les valeurs à attribuer dans un script (comportant 2 blocs : tracé du carré et tracé des arêtes latérales).

Pour répondre à la question 1, le candidat doit utiliser le théorème de Pythagore ou la formule permettant de calculer la diagonale du carré pour calculer AC puis en déduire que le triangle est isocèle.

Il doit ensuite utiliser la réciproque du théorème de Pythagore pour conclure que le triangle ASC est rectangle en S.

Pour répondre à la question 2, il doit repérer deux triangles isocèles dans la figure 3 et que lors du pliage de la figure 2 deux triangles viendront se superposer.

Pour répondre à la question 3, il doit définir 5 valeurs correspondant à des longueurs (exprimées en pas), des angles (exprimés en degrés) et un nombre de fois qu'une boucle doit être répétée.

Cet exercice a été moyennement réussi avec **une moyenne de 2,12 sur 3,5**.

Plus précisément :

Question 1 : 0,56 / 1,25

Question 2 : 0,6 / 0,75

Question 3 : 1,06 / 1,5

Erreurs les plus fréquentes :

Les erreurs qui ont été le plus souvent commises dans cet exercice sont les suivantes :

- non-utilisation du théorème de Pythagore ou de sa réciproque dans certaines démonstrations,
- confusion entre longueur et segment (notation incorrecte comme $[AS] = 4 \text{ cm}$ au lieu de $AS = 4 \text{ cm}$).
- justifications peu claires concernant le patron demandé (question 2).

Exemple d'erreur significative :

Oubli des carrés lors des égalités du théorème de Pythagore (exemple : écrire $4^2 + 4^2 = \sqrt{32}$).

Remarques :

Très peu de candidats arrivent à "enchaîner" correctement le théorème et sa réciproque dans une même démonstration.

Conseils pour les candidats :

Être rigoureux dans la rédaction mathématique, notamment lors des démonstrations impliquant le théorème de Pythagore et sa réciproque.

Lire attentivement les questions pour repérer toutes données et tous les attendus (triangle isocèle **et** rectangle).

3. Application

3.1.1 Arts

A. Rappel des sujets

A.1. Composante arts plastiques

Présentation générale du sujet

Les candidats sont invités à proposer une fiche de préparation en vue d'une séance d'arts plastiques destinée à une classe de cycle 2, en s'appuyant sur les éléments fournis dans le dossier documentaire. La proposition devra être argumentée et les choix justifiés.

La séance proposée doit s'appuyer sur les points de programme suivants :

La narration et le témoignage par les images

Articuler le texte et l'image à des fins d'illustration, de création

Quatre documents constituent le dossier documentaire :

Le premier document présente trois ressources iconographiques susceptibles d'être mobilisées dans la conception et/ou le déroulé de la séance. Ces ressources concernent des œuvres appartenant au corpus d'œuvres de référence disponible sur le site eduscol.education.fr, rubrique devenirenseignant.gouv.fr. Les documents n°2 et n°3 constituent un point d'appui pour la réflexion des candidats. Le quatrième document propose un rappel du programme.

Document n° 1 : Ressources iconographiques

Document n° 2 : Contraintes didactiques et pédagogiques

Document n° 3 : REYT, Claude, *Les arts plastiques à l'école*, Armand Colin, 1998, p.59.

Document n° 4 : Rappel du programme d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2) – Arts plastiques. Compétences travaillées. BOENJS n°31 du 30 juillet 2020

A. 2. Composante « univers sonores »

Présentation générale du sujet

Les candidats sont invités à proposer une analyse critique de la fiche de préparation dans le domaine des univers sonores destinée à une classe de petite section de maternelle, en tirant parti des éléments fournis dans le dossier documentaire.

La séance proposée doit s'appuyer sur les points de programme suivants :

Univers sonores : Jouer avec sa voix et acquérir un répertoire de comptines et de chansons

Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique : Communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive et artistique

L'analyse permettra d'éclairer le jury sur la connaissance du candidat du cadre réglementaire et des conditions spécifiques de l'enseignement des univers sonores au cycle 1.

Le dossier documentaire comporte quatre documents :

Le premier document présente une ressource qui est mobilisée dans la fiche de préparation de la séance. Cette ressource concerne une chanson traditionnelle appartenant au corpus d'œuvres de référence disponible sur le site eduscol.education.fr, rubrique devenirenseignant.gouv.fr. Les documents n°2 et n°3 constituent un point d'appui pour la réflexion des candidats. Le quatrième document propose un rappel du programme.

Document n° 1 : Chanson traditionnelle, Un canard a dit à sa cane. Source : Musique Prim', réseau CANOPÉ.

Document n° 2 : Fiche de préparation à analyser

Document n° 3 : La danse chez les petits et tout-petits, CYCLE 1 Comptines & jeux chantés dansés, Inspection académique de Moselle, Académie de Nancy-Metz (extraits)

Document n° 4 : Rappel du programme d'enseignement du cycle 1, BOENJS n° 25 du 24 juin 2021 (extraits)

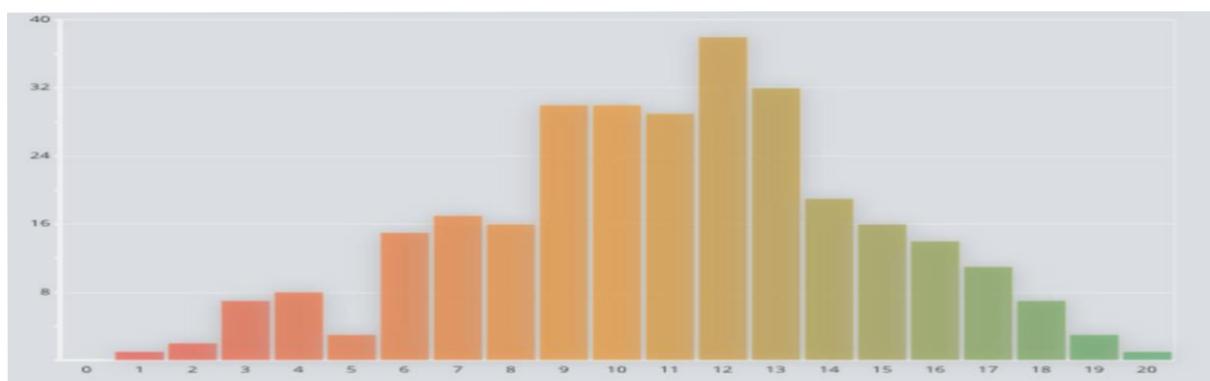
B. Éléments statistiques

B.1. Statistiques de l'épreuve

L'épreuve « Arts » se subdivise en deux composantes choisies parmi les domaines suivants : **arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts.**

Pour la session 2025, la première composante s'inscrivait en **arts plastiques**, la deuxième composante en **éducation musicale**. Les candidats doivent traiter les deux composantes.

Les données statistiques générales à l'épreuve sont présentées ainsi que les données particulières à chacune des composantes : arts plastiques et éducation musicale.



Sur 1318 candidats au total pour la troisième épreuve, 299 candidats ont choisi l'épreuve d'application relative au domaine des arts, soit 22,7% des candidats, marquant une légère progression par rapport à la session 2023 (21,1%). Cette épreuve demeure la moins choisie après celles relatives aux sciences-physique-technologie (45,3% des candidats) et à l'histoire-géographie-enseignement moral et civique (32% des candidats).

L'échelonnement des notes est ample, allant de 01 à 20.

La moyenne obtenue à l'épreuve est de 11,30/20 (10,98/20 en 2024), pour une médiane qui s'élève à 11,50 / 20 (11/20 en 2024).

Il est à noter que 66,9% des copies obtiennent une note supérieure ou égale à la moyenne (contre 55% en 2024).

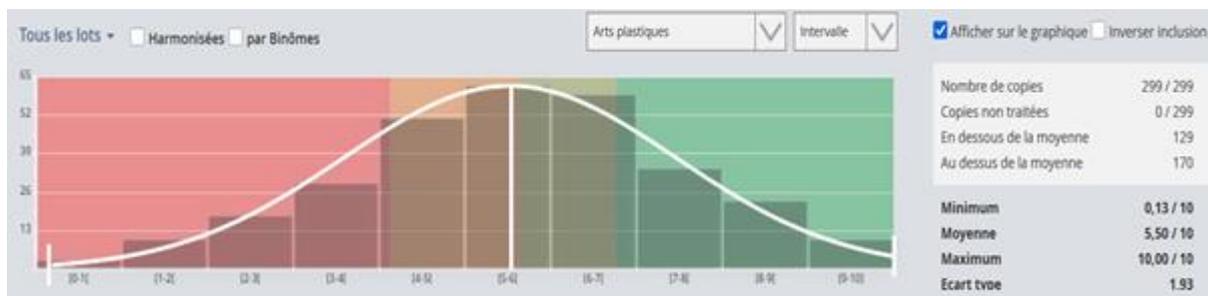
6% environ des candidats ont une note éliminatoire, inférieure ou égale à 5 ;

Ces copies ne présentent pas le minimum exigible sur le plan de l'expression (syntaxe et orthographe) ou sur les connaissances didactiques attendues.

148 candidats ont une note comprise entre 10 et 15 ;

52 candidats ont une note supérieure à 15.

B.2. Composante arts plastiques

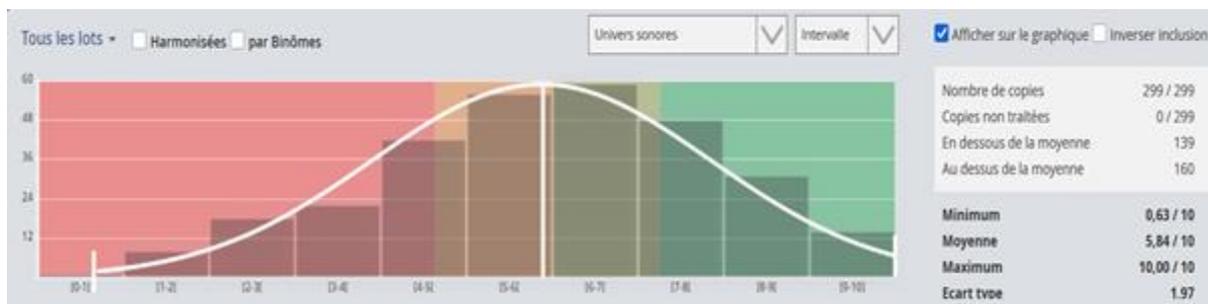


Moyenne générale obtenue : 5,50/10

Les notes s'échelonnent de 0,13 à 10.

170 notes sont supérieures ou égales à la moyenne.

B. 3. Composante éducation musicale



Moyenne générale obtenue : 5,84/10

Les notes s'échelonnent de 0,63 à 10.

160 notes se situent au-dessus de la moyenne.

Même si la différence est faible (moins de 5 dixièmes d'écart de moyenne), cette épreuve est mieux réussie que celle d'arts plastiques.

C. Conseils aux candidats

La connaissance et la maîtrise du programme limitatif

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/programmes-des-concours-de-recrutement-de-professeurs-des-ecoles-1160>) constituent un préalable à la passation de l'épreuve d'Arts. Même si ce rappel peut sembler superflu pour la majorité des candidats, certaines copies témoignent d'une carence importante à ce niveau. C'est cette connaissance qui doit permettre, selon le type d'exercice imposé, une meilleure prise en compte des spécificités du sujet pour répondre pleinement aux attentes inhérentes.

Le temps de l'épreuve permet de se projeter pleinement dans la matérialité du sujet. Il s'agit de lier finement la nature des exercices imposés (fiche de préparation en vue d'une séance d'arts plastiques au cycle 2 et analyse d'une fiche de préparation relative aux univers sonores en cycle 1, avec proposition argumentée et choix justifiés) avec la préparation décrite ci-dessus, ce qui évitera toute production hors-sol. Cela pourra passer par la construction d'une introduction laissant apparaître une problématique claire, un développement et une conclusion qui offrira des éléments d'ouverture. En aucun cas l'énumération brute des documents proposés n'aura d'utilité si elle ne donne pas à lire une quelconque analyse utile à la construction de séance. De même, la réalisation d'une séance-type qui fonctionnerait hypothétiquement pour tout type de situation, en calquant un modèle déployable, ne correspondra pas aux attentes.

La clarté de l'expression, tant sur la forme que sur le fond, constitue une compétence importante pour un professeur des écoles. Dans la plupart des copies, la maîtrise de la langue est correcte. Toutefois, certaines d'entre elles présentent des incorrections syntaxiques et orthographiques qui interrogent la capacité à enseigner. Quelques candidats utilisent un langage trop familier qui nuit à la qualité de leur composition. Parfois la rédaction ressemble à la transcription directe d'un discours oral.

C.1 Composante A : Arts plastiques

Présentation/Syntaxe/Respect des consignes de l'épreuve :

La correction des copies a mis en évidence des lacunes récurrentes dans la structuration des réponses. De nombreux candidats négligent l'introduction et la conclusion, optant directement pour la fiche de préparation sans contextualisation ni problématique claire. L'exploitation des documents est souvent superficielle, cités sans analyse approfondie ni mise en perspective avec le sujet.

En revanche, dans certaines copies, la présentation des documents est accompagnée d'éléments d'analyse et ceux-ci sont mis en réseau avec des références que l'on comprend comme appartenant à la culture propre du candidat. Le jury apprécie ce point particulier qui dénote une appétence et une curiosité du candidat pour la culture artistique.

La qualité de la rédaction est globalement satisfaisante, mais des erreurs syntaxiques et orthographiques sont fréquentes, certaines copies présentant des fautes plus qu'étonnantes. Ces erreurs impactent significativement la notation, d'autant plus que la maîtrise de l'orthographe est un critère important. Des maladresses, telles que l'orthographe incorrecte d'« arts plastiques », sont surprenantes.

Le manque de structuration est un point faible notable : les réponses manquent d'articulation entre introduction, développement et conclusion. De plus, certains candidats échouent à reformuler les termes du sujet, témoignant d'une compréhension limitée.

Pour améliorer les copies, il est conseillé de soigner l'introduction (qui ne doit pas être qu'un simple listage des éléments qui composent le sujet) et la conclusion, de prévoir du temps pour la relecture et de privilégier l'écriture à la première personne du singulier. Enfin, l'intégration des documents au cœur de l'analyse et une meilleure maîtrise de la langue sont des axes d'amélioration essentiels.

Capacité à identifier les enjeux, les leviers voire les freins éventuels des actions envisagées pour la séance :

Plusieurs faiblesses dans la conception des séances sont présentes dans les copies. De nombreux candidats interprètent mal la notion de « narration », ce qui entraîne des objectifs de séance inadaptés. Leurs propositions manquent souvent de précision et ne répondent pas aux exigences disciplinaires. Si certains candidats anticipent les obstacles d'apprentissage, leurs adaptations ne sont pas toujours pertinentes.

Les séances manquent de problématisation et de liens solides entre les œuvres du corpus. Un large tiers des candidats se contente de descriptions superficielles sans envisager d'étayage ni d'adaptation pédagogique. Certains appréhendent mal le sujet en proposant des illustrations littérales de textes ou des exercices de reproduction « à la manière de ».

Pour améliorer les propositions, il est recommandé de clarifier la problématique au regard du sujet et des documents proposés, de définir la notion de narration et celle d'illustration et de privilégier des démarches créatives simples clairement orientées vers des opérations plastiques qui seront énoncées : isoler, dissimuler, associer. La culture générale des candidats semble lacunaire. Dans peu de copies le terme de palimpseste a été cité en regard de l'analyse

des œuvres de Villeglé et d'Alechinsky. Le jury s'étonne que l'œuvre *Le petit prince* de Saint-Exupéry n'ait pas été évoquée comme référence essentielle à la compréhension même de l'œuvre de Joël Ducorroy.

Enfin, l'accent doit être mis sur l'élaboration d'hypothèses de réponse des élèves et la mise en place d'un accompagnement de la pratique.

Habilité à organiser, de façon réaliste, la séance proposée :

La plupart des séances sont bien structurées, avec des compétences, objectifs, dispositifs et phases clairement définis. Cependant, il reste des lacunes, notamment en matière de gestion du temps et de clarté des consignes. De plus, la phase de verbalisation, pourtant essentielle, est souvent absente malgré sa mention préalable.

Les candidats ont du mal à estimer le temps nécessaire pour des activités comme l'organisation des groupes et la récupération du matériel. De plus, les consignes données aux élèves manquent souvent de précision, ce qui rend les tâches peu claires. Des détails importants, comme la durée, le niveau de classe ou les matériaux nécessaires, sont fréquemment omis.

Des erreurs récurrentes sont observées, notamment la confusion entre opérations plastiques et gestes techniques simples. En revanche, la prise en compte des élèves en difficulté est un point positif.

Pour améliorer la qualité des séances, il est recommandé d'utiliser un tableau pour structurer la fiche de préparation, de définir clairement les objectifs et d'explicitier les consignes. Une attention particulière doit être portée à la phase de verbalisation et au choix du matériel, en tenant compte des contraintes pratiques.

Connaissances didactiques et pédagogiques :

Si les connaissances pédagogiques sont généralement présentes, l'organisation des séances et la prise en compte des besoins des élèves restent fragiles. Les connaissances didactiques sont moins systématiques, notamment en ce qui concerne le vocabulaire technique et les opérations plastiques, souvent négligées.

Les séances proposées manquent de temps consacré à la pratique artistique, et la découverte des œuvres est trop succincte. La démarche créative des élèves est inégale, oscillant entre

manque de cadre et de liberté. Les consignes sont souvent imprécises, avec des supports et outils mal définis.

Les erreurs fréquentes incluent une faible maîtrise de la didactique des arts, une mention insuffisante des constituants du langage plastique, et des œuvres référencées sans analyse approfondie.

Sur le plan pédagogique, les dispositifs varient entre travail de groupe et individuel, mais l'utilisation de grands formats est rare. L'écrit intermédiaire comme outil de structuration est peu évoqué, tout comme le lien avec l'histoire des arts.

Enfin, la maîtrise de la démarche didactique est insuffisante, avec des objectifs d'apprentissage flous et des notions plastiques rarement abordées. La mise en œuvre des séances manque de réalisme, et le PEAC est souvent cité sans référence aux trois piliers constitutifs du parcours (connaissances, rencontres et pratiques).

Capacité à ouvrir à d'autres domaines disciplinaires ou champs artistiques :

L'interdisciplinarité est rarement abordée. Les copies évoquant des liens avec d'autres domaines ou des prolongements concrets sont rares. L'ouverture sur le PEAC et les projets interdisciplinaires, souvent en lien avec le français, est valorisée mais reste limitée. La notion de PEAC est peu maîtrisée. Certaines propositions font parfois du lien avec l'EMC, en considérant un travail sur les émotions.

Expression de l'intérêt, de la curiosité et de la sensibilité du candidat au champ artistiques :

La sensibilité artistique des candidats est rarement mise en avant, avec peu d'analyses approfondies des œuvres et un manque de contextualisation historique. Les références culturelles hors corpus sont quasi inexistantes, et celles citées par certains ne sont pas pertinentes. Quelques exceptions notables incluent des mentions du SMOG, des calligrammes d'Apollinaire, et de Basquiat. Même pour les œuvres du corpus, les connaissances artistiques restent souvent superficielles.

Cependant, lorsqu'un candidat décrit et analyse une œuvre avec sa propre sensibilité et des connaissances artistiques solides, sa copie se démarque. Les très bonnes copies reflètent curiosité, intérêt et capacités didactiques poussées. Malheureusement, nombre de candidats semblent réciter des contenus appris par cœur, sans réelle adaptation au sujet.

La principale difficulté réside dans la construction d'une séance d'arts plastiques avec des enjeux d'apprentissage identifiés. Tout simplement, la question « que va apprendre l'élève ? » ne trouve pas systématiquement sa réponse dans les propositions faites par les candidats. Le jury leur conseille donc, après avoir analysé les documents au regard du sujet, de débiter leur réflexion à partir de cette question indispensable qui induira leur proposition de séquence pédagogique.

C. 2. Composante B : Univers sonores

Présentation/Syntaxe/Respect des consignes de l'épreuve :

L'analyse des copies montre une hétérogénéité quant à leur qualité. Il est parfois constaté une absence de méthodologie dans l'organisation des écrits, un certain nombre d'entre elles se limitant à la simple restitution de la fiche de préparation, sans effort de contextualisation pédagogique approfondie. De surcroît, les documents composant le dossier sont fréquemment énumérés sans faire l'objet d'une analyse critique détaillée ni de mise en perspective disciplinaire pertinente.

Sur le plan rédactionnel, la qualité est globalement satisfaisante malgré la récurrence de fautes de syntaxe et d'orthographe dont l'incidence sur la notation finale est significative. Les copies bénéficiant d'une structuration rigoureuse se distinguent. Il est à remarquer que l'usage de tableaux contribue à une présentation plus structurée et lisible.

L'exercice d'analyse critique de séance s'avère généralement maîtrisé. Cependant, il convient de souligner que les points positifs dans l'organisation de la séance sont rarement explicités et que l'analyse peut être approfondie.

Par ailleurs, des carences sont observées dans la présentation des documents issus du corpus, certains candidats omettant de les analyser en relation étroite avec la problématique posée.

Capacité à identifier les enjeux, les leviers voire les freins éventuels des actions envisagées pour la séance :

L'épreuve, centrée sur le cycle 1, met en lumière des lacunes notables dans la compréhension de la discipline musicale à cet âge. Nombre de candidats situent à tort leurs séances dans des cadres propres aux cycles 3 et 4, négligeant ainsi l'importance de l'expérimentation et du jeu autour de la voix et des sons, pourtant essentiels en cycle 1. Lorsque les enjeux musicaux sont correctement identifiés, cela est favorablement perçu par les correcteurs.

La compréhension des spécificités des enfants de petite section est inégale. De même, l'analyse critique des comptines reste superficielle : peu de candidats identifient la complexité des jeux de mots pour des élèves de cet âge. L'usage du terme « ludique » est souvent inapproprié, et l'analyse critique se limite trop fréquemment aux aspects négatifs, sans valorisation des points positifs. De plus, la prise en compte de l'intervention de l'ATSEM est insuffisante.

Pour améliorer la qualité des analyses, il est recommandé de problématiser les sujets, d'intégrer un lexique spécifique au domaine sonore et musical (paramètres musicaux : durée, intensité, timbre et hauteur) et de considérer les obstacles pédagogiques tels que la double tâche (chant et danse) ou le choix temporel de la séance.

Habilité à organiser, de façon réaliste, la séance proposée :

L'analyse des séances proposées révèle des limites largement identifiées par les candidats. Toutefois, le sujet de l'interdisciplinarité entre musique et EPS a déstabilisé plusieurs d'entre eux, qui ont souvent dissocié l'apprentissage du chant de l'expression corporelle, alors qu'une intégration est aussi possible.

L'organisation des analyses sous forme de tableaux synthétiques facilite la compréhension par rapport aux rédactions longues.

Les propositions sont globalement réalistes. La majorité des candidats a structuré son analyse en présentant d'abord les points positifs (principalement liés à la fiche de préparation), puis les points négatifs, avant de proposer des remédiations pertinentes. Ils recommandent le travail en petits groupes, la différenciation entre l'apprentissage de la comptine (objectif artistique) et celui des rondes (objectif physique), ainsi que des échauffements et jeux vocaux préalables au chant. Certains suggèrent une structuration du temps et de l'espace, l'ajout de gestes et d'images pour favoriser la mémorisation, et l'apprentissage de la comptine par écoutes répétées et imitation de l'enseignant.

Des lacunes apparaissent quant à la connaissance des attentes en maternelle, notamment pour la Petite Section. Nombre de candidats négligent l'importance de l'adaptation des séances à ce public, ainsi que la gestion du rythme avec des activités courtes et alternées. La mise en œuvre après la sieste reste problématique pour beaucoup.

Connaissances didactiques et pédagogiques :

Les candidats ont globalement démontré une connaissance des enjeux et des programmes, notamment en ce qui concerne la maternelle et la spécificité de la petite section (PS). Ceux ayant su identifier des points positifs tout en proposant des améliorations ont obtenu de meilleurs résultats. L'appui sur les documents fournis a été notable, facilitant des analyses pertinentes des fiches de séance et des propositions de remédiation cohérentes.

Cependant, des lacunes importantes subsistent, notamment la notion d'« école de la bienveillance » et la compréhension des besoins des enfants après la sieste. Le rôle de l'ATSEM est parfois mal interprété, limité à la gestion des élèves agités. Des propositions pédagogiques inappropriées, comme chanter des comptines pour accompagner des rituels inadaptés, ont été relevées.

Les connaissances en éducation musicale sont insuffisantes, avec peu de références aux constituants du langage musical et une analyse limitée de la comptine. De plus, l'attention portée au langage oral de l'élève de PS reste marginale. L'hétérogénéité des copies reflète des connaissances didactiques inégalement maîtrisées.

Capacité à ouvrir à d'autres domaines disciplinaires ou champs artistiques :

Le sujet initial favorisait déjà une approche interdisciplinaire. Toutefois, la majorité des copies n'a pas su exploiter pleinement cette dimension, avec peu de références à d'autres domaines ou champs artistiques. Les prolongements sont rares et les ouvertures quasi inexistantes. Peu de copies ont su enrichir le sujet au-delà des deux domaines d'apprentissage proposés, et les tentatives d'exploration restent maladroitement. De plus, la compréhension des caractéristiques de l'élève de petite section, notamment en ce qui concerne le rapport au langage oral, est limitée. L'analyse de la séance révèle une double tâche (chant et danse en ronde), qui serait plus appropriée en fin de séquence après un apprentissage distinct de chaque compétence.

Expression de l'intérêt, de la curiosité et de la sensibilité du candidat au champ artistique :

Le jury a apprécié les copies mettant en valeur la sensibilité du candidat au champ artistique. Les meilleures copies témoignent d'intérêt, de curiosité et d'une compréhension didactique approfondie, favorisant des propositions d'amélioration pertinentes.

Cependant, dans certaines copies, les connaissances se restreignent aux références du corpus, avec des apports culturels externes rares et parfois hors sujet. La maîtrise du

vocabulaire spécifique à la musique est peu développée. Les connaissances artistiques apparaissent superficielles.

L'analyse de la séance liée aux univers sonores a globalement été mieux abordée.

3.1.2 Histoire-géographie

Pour la présente session 2025, 422 candidats ont choisi l'épreuve écrite d'application histoire-géographie, enseignement moral et civique. Le nombre de candidats est en légère baisse au regard de l'année précédente.

A. Rappel du cadre de l'épreuve

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe le cadre des épreuves du CRPE, tout particulièrement celle d'application d'histoire-géographie-enseignement moral et civique :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-du-concours-externe-du-troisieme-concours-et-du-second-concours-interne-de-recrutement>

L'épreuve dure trois heures et se compose de deux parties, une composante en histoire ou en géographie (12 points) et une en enseignement moral et civique (8 points). Elle consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Le candidat dispose pour cela d'un dossier comportant notamment des extraits du bulletin officiel, des documents iconographiques et des travaux réalisés en classes. Il est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à l'appliquer à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage. Le dossier peut comporter des questions visant la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

B. Présentation générale du sujet

Le sujet proposé cette année faisait référence au cœur du métier d'enseignant : il permettait au candidat d'être en réflexion sur ce qui relèvera des compétences attendues dans ses futures fonctions. La partie histoire porte sur le thème « L'école primaire au temps de Jules Ferry ». Les documents renvoient à ce moment important de l'histoire de l'enseignement sous la III^e République avec le rôle de Jules Ferry pour rendre l'école obligatoire (loi du 28 mars 1882) associée à l'action des Hussards noirs et à l'érection d'un bâti scolaire spécifique. Celle sur l'enseignement moral et civique concerne plus particulièrement la notion de laïcité et la manière dont les enfants se la représentent.

Les documents proposés pour les deux parties offrent une large possibilité de construire des séances riches et variées en lien avec la diversité des publics d'élèves qui seront confiés, ce qu'ont largement démontré les copies présentées. Le sujet reste toutefois suffisamment

discriminant, particulièrement dans le choix des documents à exploiter. En effet les séances proposées ont permis de mesurer si les candidats sont capables d'avoir un regard critique sur les documents du corpus et s'ils sont en mesure de choisir les plus pertinents pour proposer des séances réalistes et pertinentes.

C. Bilan par questions :

C-1. Composante Histoire sur 14 points

Présentation générale du sujet

Le sujet porte sur le thème « L'école primaire au temps de Jules Ferry ». Sept documents l'accompagnent.

a. Question 1

À partir de ses connaissances et du dossier documentaire, le candidat est invité à expliquer de quelle manière l'école primaire publique a participé à l'enracinement des idées républicaines au début de la IIIe République. « Les lois scolaires de Jules Ferry » sont identifiées comme « un des principaux repères chronologiques à construire » dans les programmes de CM2.

Sans attendre l'exhaustivité, il est important de montrer que l'affirmation de la République passe par la diffusion d'une culture républicaine à laquelle l'école primaire publique a fortement contribué. Trois dimensions illustrent cela :

- Les contenus et démarches d'enseignement comme par exemple la mise en place de l'instruction morale et civique qui remplace l'instruction morale et religieuse, la lettre de Ferry aux instituteurs en 1883, la diffusion de raisonnements scientifiques...
- L'action législative de la puissance publique pour limiter l'influence de l'Église catholique dans l'éducation et assurer l'instruction des enfants. Peuvent être par exemple mentionnées la gratuité de l'école en 1881, l'instruction primaire obligatoire et la laïcisation de l'école publique en 1882, la laïcisation du personnel des écoles primaires en 1886...
- La mention de la large diffusion des symboles de la République (dans la classe, sur les bâtiments scolaires...) et des références à la Révolution : le dossier documentaire montre la présence de Marianne, du drapeau tricolore, de la Déclaration des droits de l'Homme et du

citoyen... Il est possible de se référer à la devise de la République, inscrite sur les frontons des édifices publics à partir du 14 juillet 1880.

Ces trois dimensions sont incontournables. Certains candidats les ont associées de manière judicieuse à des exemples précis. D'autres ont axé leurs réflexions sur l'impact de ces lois dans les campagnes et les villes avec le programme bâtementaire qui accompagne l'instauration de l'instruction obligatoire.

D'une façon générale, les candidats perçoivent bien les notions à construire, mais manquent souvent de connaissances scientifiques, de repères chronologiques et de références historiques. Les propos sont trop souvent une simple reprise de ce qui est proposé dans les documents du dossier voire parfois un plagiat de phrases extraites sans citer les références, ce qui ne peut être. Enfin des erreurs de contexte historique sont présentes, comme par exemple « la loi de 1905 dans la V^{ème} République ».

b. Question 2

Le candidat est invité à présenter pour une classe de CM2 une séquence d'apprentissage portant sur le sous-thème « L'école primaire au temps de Jules Ferry » du thème 1 du programme d'histoire. Il précise l'organisation générale de la séquence (c'est-à-dire le titre des séances la composant) et ses objectifs en termes de compétences, de connaissances et le lexique que vous mobiliseriez avec les élèves.

La présentation détaillée d'une séquence d'apprentissage n'est pas attendue. Le candidat montre avec cette question qu'il sait organiser sa démonstration et qu'il identifie les connaissances essentielles à transmettre aux élèves et une ou des compétences à travailler avec ces derniers. La pertinence, le réalisme de l'organisation proposée et les objectifs mis en avant sont appréciés.

Les compétences pouvant être travaillées pendant la séquence offrent un large choix. On peut penser par exemple à « se repérer dans le temps : construire des repères historiques » et à « s'approprier et utiliser un lexique historique approprié ». Ce thème permet également de travailler particulièrement les compétences « raisonner, justifier une démarche et des choix effectués », et « comprendre un document », puisqu'il s'agit de saisir la cohérence du projet républicain et de comprendre la portée des symboles républicains. La compétence « pratiquer différents langages en histoire et en géographie » est également précieuse pour ce qui concerne l'expression orale et l'analyse de photographies et/ou de cartes postales.

Là encore, la pertinence du choix du lexique mobilisé au regard des objectifs de séquence poursuivis et de l'âge des élèves est appréciée. Toutefois, il apparaît légitime qu'un candidat mette au minimum en avant les termes suivants : laïcité (ou laïcisation, école laïque, etc.) ; République ; démocratie ; droits (ou libertés). De manière complémentaire, des références au parcours citoyen étaient possibles tout comme des liens avec d'autres domaines d'enseignement. Cela a été le signe d'excellentes copies.

La présentation de la séquence et de la séance n'obéit pas à une forme canonique. Elles doivent par contre être structurées. Le principe d'une présentation sous la forme d'un tableau avec des entrées (objectifs, documents supports, notions, activité pédagogique, ...) reste possible, s'il est pertinent.

c. Question 3

En lien avec la question précédente, le candidat choisit un document du dossier qu'il utilise dans le cadre de cette séquence. Après avoir justifié son choix, il détaille l'exploitation pédagogique qu'il en fait. Il propose à cette occasion une trace écrite que les élèves réalisent à l'issue de cette exploitation.

Le choix du document du dossier est libre. Tous sont entendables. Les documents d'accompagnement des programmes suggèrent plusieurs pistes pour choisir un document approprié. On peut penser par exemple à une entrée par « l'étude des bâtiments (qui permet d'amorcer l'étude des symboles tout en établissant concrètement que l'école est au cœur de la République) » ou par celle des programmes de 1882 « qui peuvent établir l'aspect laïque de l'enseignement ». Les élèves peuvent également étudier une photographie de salle de classe « pour comparer les rites scolaires qui se développent au cours de cette période et leurs propres habitudes scolaires quotidiennes ».

La pertinence de ce choix et de l'exploitation pédagogique qui suit est appréciée au regard des objectifs énoncés dans la réponse de la question 2. Ainsi l'exploitation pédagogique ne peut rester simplement descriptive et doit parvenir à dégager les intérêts qui permettraient aux élèves de le comprendre. La trace écrite proposée peut prendre des formes diverses : texte, carte mentale, tableau, etc. Elle se doit d'être rigoureusement juste, réaliste et adaptée à l'âge des élèves.

D'une manière globale, les candidats qui réussissent le mieux sont ceux qui ont su proposer des séquences d'apprentissages complètes, réalistes, opérantes, adaptées au niveau de classe et qui ont mené une réflexion sur la construction avec les élèves de la trace écrite. En

ce sens, il est indispensable que le candidat maîtrise les programmes, les attendus, les documents d'accompagnement ainsi que les différentes étapes d'une séance/séquence.

C-2 : Composante Enseignement moral et civique sur 6 points

Présentation générale du sujet

Le sujet porte sur le thème de la laïcité et s'accompagne de trois documents. Le candidat doit proposer une définition, adaptée à des élèves de CM2, de la laïcité. Dans un second temps, en prenant appui sur les représentations des élèves et la Charte de la Laïcité, le candidat explicite comment il amènerait les élèves à faire évoluer leur représentation.

d. Question 4

Le candidat est invité à donner une définition de la laïcité qu'il donnerait à des élèves d'une classe de CM2.

Il n'existe pas de définition de la laïcité en droit positif. Plusieurs formulations sont acceptables, dès lors que le candidat fait comprendre aux élèves que la laïcité est un principe d'organisation de la République reposant sur la neutralité de la puissance publique et la séparation des Églises et de l'État, et visant à garantir la liberté de conscience de chacun et l'égalité civile. La définition proposée par le candidat doit être adaptée à la compréhension d'un élève de cycle 3. Des références à la charte de la laïcité ont été appréciées.

e. Question 5

Dans l'objectif d'organiser la journée nationale de la laïcité du 9 décembre, vous avez pris connaissance des représentations initiales que des élèves ont de la laïcité (document 8). Expliquez comment vous utiliseriez la Charte de la laïcité pour faire évoluer ces représentations initiales.

Les copies ont montré un large éventail de réponses. Sont importantes la pertinence et le réalisme de la proposition du candidat, cette dernière devant conduire les élèves à affiner et à enrichir leur compréhension de la laïcité. Il est également important de mettre en évidence la dimension expérientielle de la pédagogie de la laïcité. L'organisation d'un échange entre les élèves leur offrait la possibilité de confronter leurs représentations à des articles de la Charte de la laïcité et à des exemples réels tirés du quotidien. Cette proposition était aussi l'occasion de citer le Guide *La laïcité à l'École, focus sur l'application du principe de laïcité à l'école primaire*

Il est à noter que bien souvent cette partie a été traitée avec moins de précision et de développement que les précédentes. La rédaction a même parfois donné l'impression d'être très rapidement expédiée, pénalisant d'ailleurs de nombreuses copies. La consigne demandait d'utiliser la charte de la laïcité pour faire **EVOLUER** les représentations initiales des élèves proposées dans le corpus. Il apparaît que peu de candidats se sont appuyés sur le document proposant les représentations des élèves. Enfin la définition de la laïcité a été souvent peu adaptée à des élèves de cycle 3.

D. Statistiques de l'épreuve

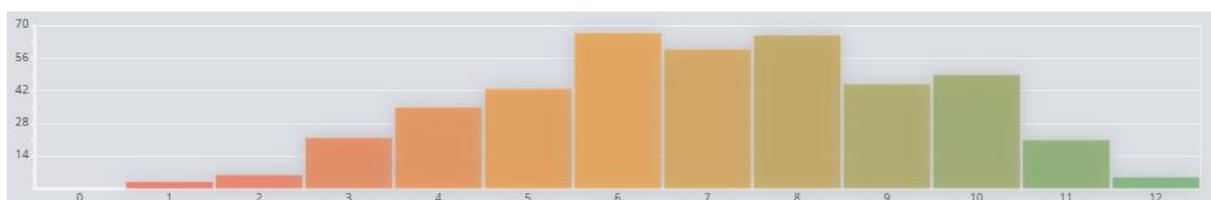
D-1. Moyenne de l'épreuve

Pour la présente session, la moyenne de l'épreuve s'élève à **11,39 / 20**. La note la plus élevée est 20 / 20 et la plus basse est 01 / 20. Il est à noter que 46% des copies ont obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne de l'épreuve.



D-2 : Moyenne de la composante Histoire

La moyenne de cette partie est de **7,26 / 12**. Il est à noter que 50.4 % des copies ont obtenu une note supérieure ou égale à celle-ci. La note la plus basse est de 01/12 et, la plus élevée de 12 / 12.



D-3 : Moyenne de la composante Enseignement moral et civique

La moyenne de cette partie est de **4,30 / 8**. Il est à noter que 48.8 % des copies ont obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne de cette partie. La note la plus basse est de 00 / 08 et, la plus élevée de 08 / 08.



E. Conseils aux futurs candidats

En lien avec les centres de préparation, les candidats pour la prochaine session pourront faire leur miel des informations contenues dans ce rapport et des conseils qui suivent.

Au-delà d'une indispensable culture historique et géographique, acquises progressivement durant les années universitaires, la connaissance des programmes reste indispensable tout comme celle du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, pour lesquelles la consultation du site Eduscol est conseillée : <https://eduscol.education.fr/> .

Il pourra en être de même avec le portail national disciplinaire :

<https://eduscol.education.fr/2329/histoire-geographie>, ou académique : <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/hgemc/accueil> Il est évident que cela n'exclut pas la fréquentation régulière d'autres sites disciplinaires académiques, sans oublier des sites plus spécialisés comme Géoconfluences pour la géographie : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/> , ou pour l'histoire l'EHNE : <https://ehne.fr/fr> . Concernant plus spécifiquement l'enseignement moral et civique, le lien vers le portail national est le suivant : <https://eduscol.education.fr/1681/programmes-et-ressources-en-enseignement-moral-et-civique-voie-gt> .

Concernant les questions autour de la laïcité, les sites institutionnels sont pluriels dont celui du Conseil des Sages de la laïcité :

<https://eduscol.education.fr/1543/transmettre-et-faire-respecter-les-principes-et-valeurs-de-la-republique>

<https://www.education.gouv.fr/les-valeurs-de-la-republique-l-ecole-1109>

<https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-et-des-valeurs-de-la-republique-41537>

En complément de ces sites, la connaissance d'ouvrages autour de la laïcité est indispensable. La bibliographie étant pléthorique, sans en exclure aucun, les suivants peuvent être consultés :

E. Anceau, *Laïcité, un principe. De l'Antiquité au temps présent*, Paris, alpha histoire, coll. Passés/composés, 2022

J. Baubérot, *La laïcité, quel héritage ? de 1789 à nos jours*, Paris, Labor et fides, 1990

H. Peña-Ruiz, *Dictionnaire amoureux de la laïcité*, Paris, Plon, 2016

Enfin, la lecture de revues plus spécialisées comme par exemple la documentation photographique peut apparaître comme un plus.

Ces points posés, il apparaît que le jour de l'épreuve, le candidat doit penser plusieurs actions :

- Il n'existe pas une seule façon de présenter la séance / séquence / évaluation. Il est indispensable de préciser clairement les objectifs, les compétences et les connaissances que les élèves doivent atteindre en fin de la séance / séquence et d'être capables de les justifier. Il est également important de toujours expliciter les choix et les intentions de mises en œuvre pédagogiques proposées. Afin d'éviter de plaquer ces propositions, il est important de les lier aux objectifs de la séance / séquence. Par exemple, quelle plus-value à faire travailler les élèves en îlots ou à deux, ou seul, dans un contexte précis ? Par ailleurs, l'évaluation sous différentes formes est au cœur de la séquence ainsi que les questions de prérequis pour insérer une réflexion dans une logique de cycle.

- Les disciplines histoire et géographie appartiennent aux sciences humaines et sociales. Elles apprécient le raisonnement, la nuance et la complexité. Il est donc important que le candidat prenne un temps suffisant pour observer et bien analyser les documents proposés afin de n'utiliser que ceux, dans leur totalité ou en partie, qui vont servir à la construction des connaissances précédemment définies. Cela lui permet ensuite de faire cheminer l'élève dans le raisonnement historique ou géographique tout en nuancant et en amenant de la complexité.

- Outre le soin de la copie, la maîtrise de la langue est un point incontournable. Une mention figure d'ailleurs dans l'appréciation de la copie. Le candidat doit donc faire preuve d'une bonne maîtrise de la langue et d'une mise en forme, deux éléments qui sont des signes

de la projection dans le métier d'enseignant.

Ces actions demeurent le travail de base de tout enseignant dans ses pratiques quotidiennes. Gageons que ces quelques conseils éclairent le plus modestement possible les futurs candidats dans leur préparation.

3.1.3 Sciences

A. Rappel du cadre de l'épreuve :

Le cadre de référence de l'épreuve est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes : maîtrise de l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, de compétences, et de culture, et les programmes de cycle 1 à 4.

L'épreuve dure trois heures, elle a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente. L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

Toute note inférieure ou égale à 5/20 est éliminatoire.

B. Présentation générale du sujet

Le sujet, intitulé « **Une expédition scientifique dans l'océan Austral** », proposait d'aborder trois parties :

- Partie 1 : Une station scientifique écologique grâce aux innovations technologiques,
- Partie 2 : Une station scientifique pour étudier l'eau dans l'océan Antarctique,
- Partie 3 : Une opportunité pour étudier les écosystèmes avec les élèves.

Le sujet, composé de trois parties distinctes pouvant être traitées de manière indépendante, comportait 25 questions, articulées autour d'un thème transversal servant de fil conducteur. Pour chacune des parties, outre des questions de connaissances, les questions de nature didactique ou pédagogique étaient clairement identifiées par un astérisque (*). Ces trois parties testaient les compétences et connaissances des candidats dans les trois champs disciplinaires concernés mais dissociés sur trois parties indépendantes, l'ensemble permettant de lier des apprentissages à une approche contextualisée autour d'un thème d'actualité.

Il ne semble pas que les candidats aient manqué de temps pour composer l'épreuve.

Le sujet était relativement abordable avec à l'appui de nombreux documents y compris textes officiels référents. Les réponses attendues étaient courtes, certains candidats ont privilégié la dissertation et la paraphrase, manquant de précision.

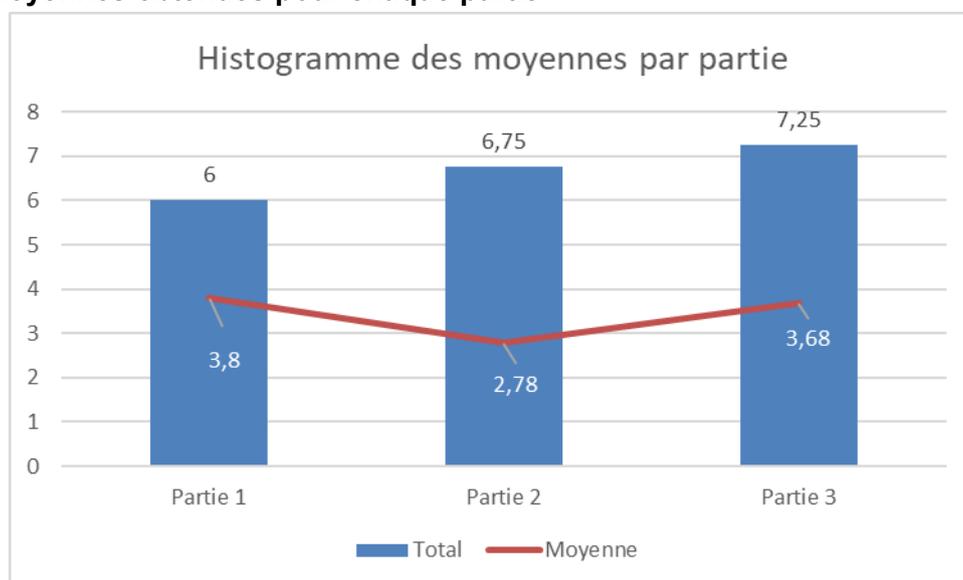
Pour les candidats qui ne sont pas allés au bout de l'épreuve, le jury émet l'hypothèse que ce serait le manque de maîtrise des connaissances en physique et chimie notamment et de culture générale scientifique qui aurait été un obstacle pour répondre aux questions.

Les questions qui nécessitaient la prise en compte de l'élève et une projection dans le métier d'enseignant ont été particulièrement échouées.

Le jury constate une dégradation certaine de la qualité rédactionnelle

- Du point de vue de la forme : maîtrise de la langue, soin et présentation, écriture,
- Du point de vue du fond : clarté, rigueur, développement des réponses

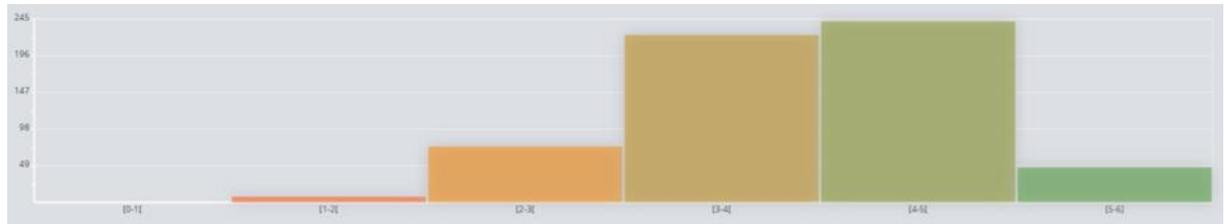
Moyennes obtenues pour chaque partie



- **Partie 1 : Une station scientifique écologique grâce aux innovations technologiques**
- **Partie 2 : Une station scientifique pour étudier l'eau dans l'océan Antarctique**
- **Partie 3 : Une opportunité pour étudier les écosystèmes avec les élèves.**

C. Bilan par partie (ou question) :

Partie 1 : Une station scientifique écologique grâce aux innovations technologiques

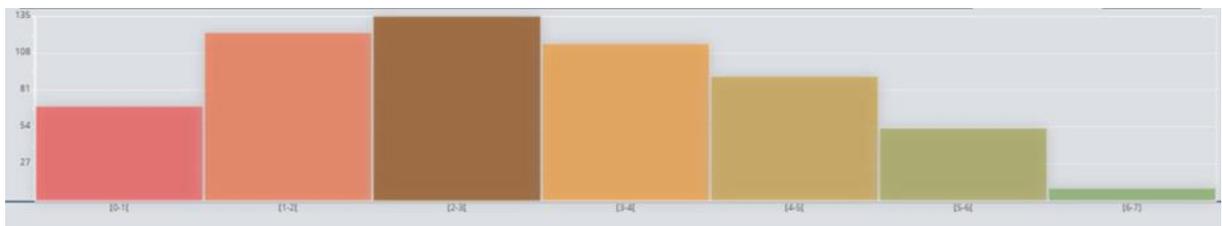


La moyenne de cette partie est de 3,8 /6.

La notion de l'organisation d'une séance a souvent été échouée du fait de l'absence de mention de la durée, du rôle de l'enseignant, des essais/tentatives des élèves. Le statut de l'erreur est souvent confondu avec l'évaluation. La consigne était trop ouverte et a pu avoir une incidence sur les candidats à pouvoir identifier les attendus.

Les dispositifs proposés sont parfois hors sujet ou inadaptés au contexte de la réalité d'une classe.

Partie 2 : Une station scientifique pour étudier l'eau dans l'océan Antarctique



La moyenne de cette partie est de 2,78 /6,75

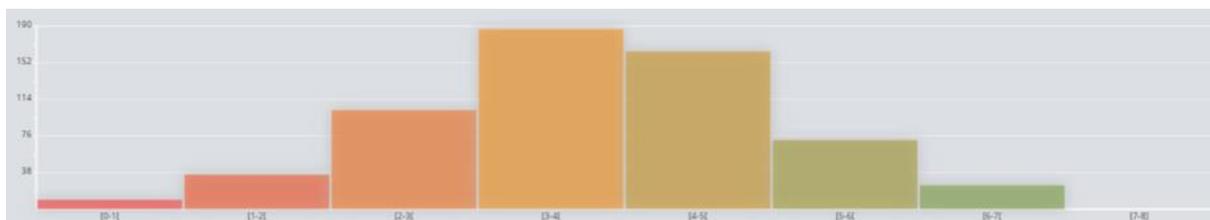
Le jury constate que c'est la partie de l'épreuve la plus échouée.

Sur le plan théorique, le jury constate un manque de connaissances relevant des cycles 3 et 4 en physique et chimie : dissolution et états de l'eau, phénomène de désalinisation non maîtrisés ainsi que des erreurs de conversions et de mobilisation des unités, confusion masse et poids, incapacité à prendre en compte l'information utile sur les masses pourtant pointée en gras dans le sujet.

La modélisation des actions mécaniques par des vecteurs s'exerçant sur le polar POD n'est pas maîtrisée : points d'application des forces et leurs caractéristiques mal appliqués.

Sur le plan didactique, les candidats évoquent peu la chronologie via les schémas ou les croquis des élèves afin de faire apparaître les transformations qui se déroulent lors de la manipulation et permettre ainsi de faire évoluer les conceptions initiales des élèves

Partie 3 : Une opportunité pour étudier les écosystèmes avec les élèves.



La moyenne de cette partie est de 3,68/7,25

Cette partie démontre ici encore un taux de réussite fragile.

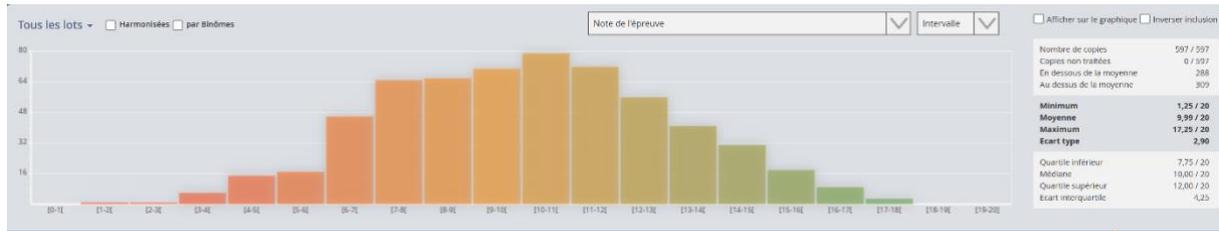
Le jury constate que de nombreux candidats ont des conceptions erronées sur les termes « savoir » et « croire », concepts fondamentaux et au cœur du métier d'enseignant. Peu d'entre eux font référence au sens critique tant à leur niveau qu'à celui des élèves. Au-delà de cette épreuve de sciences, les candidats doivent appréhender que le développement et l'appropriation de l'esprit critique ne se limite pas au seul domaine de l'enseignement moral et civique et de l'éducation aux médias. Cette compétence est transversale et se doit d'être travaillée dans tous les cycles et au travers de toute situation de classe ainsi que de tous supports. Ex : « Si on l'a lu dans un livre, c'est vrai ». En effet, les candidats ne l'ont pas ciblée comme une exploitation possible en classe.

Sur le plan théorique : les candidats donnent des définitions partielles, avec un lexique approximatif et « vulgarisé et influencé par la médiatisation » : confusion météo – climat ; climat traité comme dans la vie courante et vu sous l'angle de la géographie. Autre constat récurrent : le phénomène de serre est souvent décrit mais peu de défini correctement, les gaz responsables sont peu cités ; confusion entre le phénomène et les gaz à effet de serre. L'effet de serre est un phénomène naturel qui permet la régulation de la température de la planète, mais le phénomène est essentiellement vu sous le spectre négatif.

Enfin, sur la question du rôle des diatomées, de nombreux candidats paraphrasent le document et n'évoquent pas le cycle du carbone (puits ressources).

Sur le plan didactique, les candidats sont éloignés de l'exploitation à envisager du statut de l'erreur et de l'analyse à conduire, d'identifier et expliquer comment l'élève a pu raisonner pour engendrer cette erreur.

D. Statistiques de l'épreuve :



Une moyenne de **9,99/20** avec une note médiane à **10/20**

Pratiquement la moitié des candidats présents aux épreuves écrites de français et de mathématiques ont choisi les sciences et technologie pour la troisième épreuve dite d'application, soit 597 candidats.

La moyenne obtenue est de **9,99/20**. La médiane se situe à **10/20** : les candidats ont plutôt échoué cette année sur ce sujet.

En 2024 : La moyenne obtenue était de 12,02/20. La médiane se situait à 12,50 : les candidats avaient globalement réussi ce sujet.

En 2023 : La moyenne obtenue était de 11,75/20. La médiane se situait à 12 : les candidats avaient plutôt réussi ce sujet.

En 2022 : La moyenne obtenue était de 11,98/20. La médiane se situait à 12,25 : les candidats avaient plutôt réussi ce sujet dont la structure était similaire à celle de cette année.

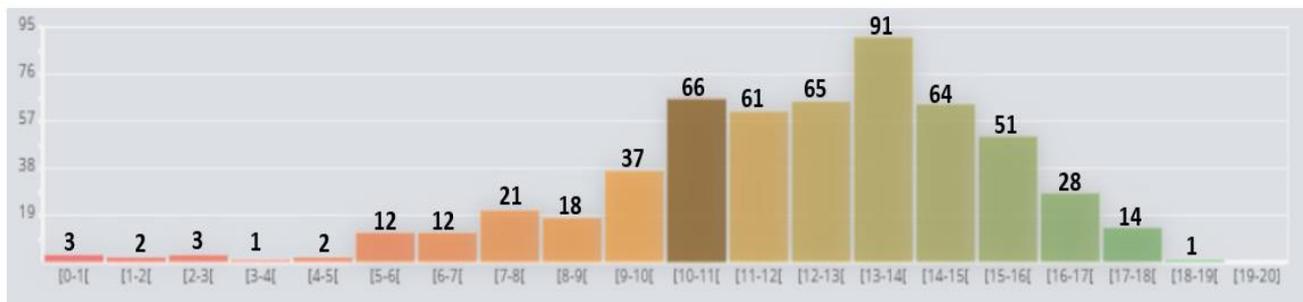
Il faut noter cette année :

- aucune copie blanche
- 23 copies dont la note est inférieure à 05/20 contre 11 en 2024 soit 23 candidats éliminés.

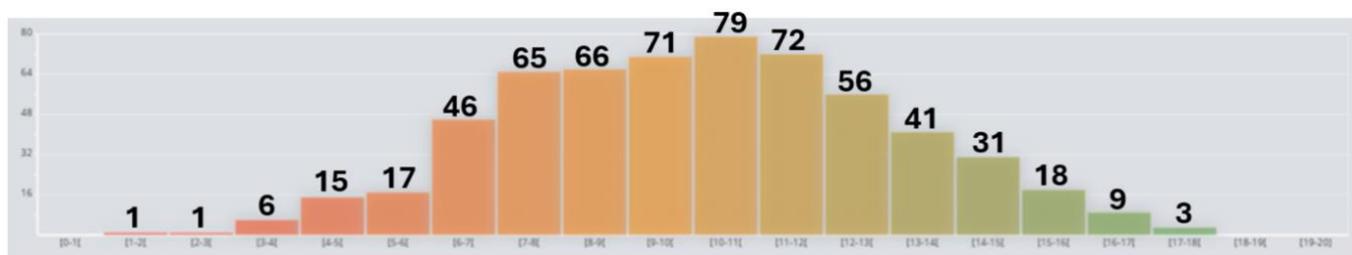
Certains candidats cumulent les questions non traitées et les questions ne rapportant aucun point.

Graphes comparatifs de répartition des notes par copies

En 2024



En 2025



E. Conseils aux candidats :

Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul les programmes des cycles 1 à 4, à savoir l'ensemble des connaissances, compétences et attendus de chaque fin de cycle ainsi que les démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture.

Une attention particulière est également à porter sur la qualité orthographique et syntaxique des copies : dans cette épreuve comme dans les autres épreuves écrites, l'exigence et la rigueur s'imposent tant dans la rédaction des réponses que dans la maîtrise des concepts scientifiques. Des lacunes sévères sont trop souvent observées mettant en exergue un vocabulaire technique et scientifique souvent incorrect et une expression écrite générale mal maîtrisée :

- Construction de phrases incompréhensibles, ponctuation absente, rendant la compréhension de la rédaction très compliquée voire impossible, rôle et place des majuscules,

- Accords sujet/verbe erronés, voire absents, erreurs d'accord de participes passés, erreurs d'accord du groupe nominal, accord sujet/attribut « le rôle des et des.... sont primordiale »
- Invention de mots : *liquidification, vaporation, d'éssaler l'eau, l'albedot*
- Non maîtrise de l'orthographe du lexique scientifique
- Graphie qui ne répond pas aux normes de l'écrit, ratures
- Absence de soin et de tracés à la règle ne valorisant pas la réponse

Ce sont des compétences que les lauréats devront ensuite mettre en œuvre dans leur classe.

Il est conseillé aux candidats :

- De répondre aux questions par des phrases courtes (sujet /verbe/complément) reprenant des éléments de la question, afin de cibler les réponses et limiter l'empilement des connaissances souvent hors contexte
- D'éviter les paraphrases
- De prendre le temps de comprendre le sens de la question avant de répondre pour identifier les critères et les enjeux ciblés
- De relire la réponse rédigée
- De maîtriser les connaissances disciplinaires du cycle 4 a minima
- D'avoir une culture générale de base ne se fondant pas que sur des apports médiatiques

Les questions portant sur le champ didactique doivent être traitées en définissant des objectifs et en exposant clairement les étapes de la démarche scientifique, expérimentale ou technologique suivie. Il faut savoir distinguer les objectifs visés des compétences travaillées.

Dans les questions abordant des calculs, les relations (ou formules) sont attendues. Il est nécessaire de connaître les symboles normalisés des grandeurs ainsi que les unités associées, puis de maîtriser des conversions. Le candidat doit être capable de poser un calcul détaillé, compétence qu'il devra mettre en œuvre au sein de sa classe.

La rédaction d'une trace écrite doit donc être travaillée en veillant à utiliser un vocabulaire correct ainsi que des termes disciplinaires pertinents et adaptés au niveau des élèves tout en maîtrisant les compétences (grammaticales et orthographiques) de la communication écrite.

4. Occitan

A- Rappel du cadre de l'épreuve :

Ouvert chaque année dans l'académie de Toulouse depuis sa création en 2002 (arrêté 03-01-2002, JO 05-01-2002), le CRPE spécial externe permet de pourvoir au recrutement de professeurs des écoles de et en langues régionales dans l'enseignement public.

Les lauréats de ce concours seront par conséquent qualifiés pour répondre prioritairement aux nécessités de l'enseignement bilingue français-occitan qui se développe dans l'académie mais aussi, selon les besoins, pour contribuer à développer d'autres modalités d'enseignement de la langue régionale à l'école. Le nombre de places offertes annuellement est en moyenne de 10 ; il a varié de 8 à 17 selon les sessions.

La politique académique de développement de l'enseignement bilingue se place dans le cadre de la loi de refondation de l'École du 8 juillet 2013, de la circulaire du 14 décembre 2021 relative à l'enseignement des langues et cultures régionales (BO n°47 du 16/12/2021) et du conventionnement État-Régions prévu par le code de l'éducation.

En présentant ce concours spécial, les candidats s'engagent tacitement dans une voie spécifique qui demandera d'une part de développer des projets pédagogiques linguistiques et culturels innovants, fondés sur le plurilinguisme, et d'autre part de répondre aux nécessités du service par des affectations sur les postes où leur qualification particulière sera sollicitée.

La considération de cet engagement tacite à enseigner dans la durée en classes bilingues est essentielle lors de l'inscription au concours.

Les candidats ayant bénéficié d'une aide régionale *Ensenhar-estudiant(a)* pour la formation et la préparation du concours, via l'Office public de la langue occitane, sont soumis à un engagement particulier (<https://www.ofici-occitan.eu/fr/vous-souhaitez-enseigner-loccitan/dispositif-ensenhar-etudiants-2/>).

→ Références réglementaires en vigueur :

Arrêté du 25 janvier 2021 NOR : MENH2033191A Article 9, annexe I-B
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075701>

B- Présentation générale de l'épreuve :

Épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve comporte trois parties :

- commentaire en occitan d'un texte en occitan ;
- traduction d'un texte bref en occitan, accompagnée de la réponse à des questions de grammaire.
- commentaire d'un document pédagogique.

Notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures. Coefficient 1

Cette épreuve d'occitan s'ajoute aux deux épreuves d'admissibilité du CRPE externe public.

Épreuve orale d'admission

L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

L'exposé comprend :

- l'analyse, présentée en occitan, d'un dossier composé de documents écrits et audiovisuels relatifs à la culture et à la langue occitanes, et pouvant comporter des documents pédagogiques. (15 minutes maximum)
- la présentation, en français, d'une utilisation de ces documents dans une séquence ou une séance d'enseignement à expliciter (10 minutes maximum). L'entretien avec le jury porte sur l'exposé présenté par le candidat et sur ses motivations pour un enseignement de et en occitan. (15 minutes maximum)

Durée de préparation : une heure. Durée totale de l'épreuve : quarante minutes. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Cette épreuve d'occitan s'ajoute aux deux épreuves d'admission du CRPE externe public.

Des informations détaillées et actualisées concernant les concours sont consultables sur le site internet du ministère que nous invitons à consulter avec attention :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98655/les-epreuves-crpe-externe-special-second-crpe-interne-special.html>

C- Bilan par parties :

1. Épreuve écrite d'occitan

1.1 Commentaire de texte

Le candidat est évalué sur son aptitude à rédiger un commentaire littéraire cohérent et clairement articulé comportant une argumentation personnelle à propos du ou des thèmes se dégageant du texte proposé. La correction de la langue, sa précision et sa richesse sont largement prises en compte dans l'évaluation de cette partie.

Intitulé « *Una ciutat malauta* » (Une cité malade), le texte à commenter était un récit de Denis Galvier extrait du roman Dilà, entre doas ribas publié en 2021 aux éditions l'aucèu libre. Le guidage proposé invitait à s'intéresser au contexte du récit, contexte économique, social, lieu, époque, à la place de la nature dans le texte ainsi qu'aux rapports humains. Une invitation à développer l'intention de l'auteur en référence à des problématiques actuelles était aussi proposée.

Comme toujours, le guidage n'imposait pas un plan de commentaire. Rappelons toutefois que l'on peut difficilement faire l'économie d'une **introduction et d'une conclusion**. De même, on attend des candidats qu'ils proposent quelques développements, à partir de **réflexions personnelles**, autour du ou des thèmes suggérés par les pistes de travail, en particulier en fin de devoir.

La majorité des candidats a bien compris le sens littéral global du texte. Chez certains toutefois, un déficit de compréhension globale a pu conduire à des interprétations et à des analyses biaisées, à de la paraphrase ou à la formulation de points de vue personnels sans lien réel avec le texte. Des efforts notables de développement et d'explicitation des idées ont été déployés dans plusieurs productions. Des qualités de structuration de l'écrit (paragraphe, connecteurs logiques) méritent aussi d'être saluées.

On note encore toutefois, dans plusieurs copies, un manque de clarté et un développement insuffisant des idées avancées.

Sur le plan linguistique, le jury rappelle que l'enjeu est aussi de faire montre d'un haut niveau de langue maîtrisé. Ainsi, insiste-t-il sur l'importance d'enrichir cette-dernière tant au niveau de la syntaxe, de la grammaire que du lexique. Il a par exemple noté des niveaux de maîtrise très variables d'un candidat à l'autre avec un recours à des gallicismes ou à des tournures de phrases calquées sur le français ainsi qu'un mélange entre les variétés de langues. Des candidats ont pu être gênés par une connaissance limitée du lexique courant.

Dans la production, nous rappelons aussi qu'il est absolument nécessaire de veiller aux accords dans le groupe nominal (en genre et en nombre) ainsi qu'à la maîtrise des temps verbaux et à leur concordance. Il en est de même pour le code graphique qui, bien que dans l'ensemble assez bien maîtrisé, comporte des erreurs ou des hésitations qu'il conviendrait de réduire. Le système écrit d'accentuation (à, á, é, è, ò, ó, í, ú) est à travailler.

Enfin, si la variation de l'occitan est largement acceptée dans la production des candidats, il convient toutefois d'éviter les localismes trop prononcés, tant lexicaux que **syntactiques ou morphologiques**. Dans le cadre d'un écrit de concours, avec la production d'un texte à visée communicative large, il s'agit de rendre la lecture et la compréhension plus aisée et plus fluide pour tout lecteur non spécialiste de telle ou telle variété. De même, la composition proposée ne saurait se présenter comme la transcription d'un discours oral.

1.2. Traduction

Pour cette session, le texte à traduire était extrait du texte support du commentaire.

Contrairement à la session précédente, le nombre de contre-sens présents dans le texte était particulièrement élevé. Certaines expressions transparentes comme « *barras HLM* » ont conduit les candidats à des traductions assez éloignées comme barrières ou barricades. De même, certains candidats ont pu oublier de traduire certains passages. En revanche, il est à noter que d'autres ont fourni un effort notable dans la recherche d'une traduction idiomatique au-delà de la traduction littérale.

1.3. Questions de grammaire

- a) Dans la phrase « *Se podían veire las rèstas carbonizadas de veituras que **lo mond avián pas agut lo temps d'estremar*** », commenter le point grammatical mise en relief par la forme verbale mise en gras et soulignée.

Dans cette phrase, la forme verbale employée (*avián*) porte une marque du pluriel alors que le sujet de ce verbe est un nom singulier (lo mond). Il s'agit d'une tournure occitane type : Le singulier à valeur de pluriel. Ici « le monde » est pris comme « les personnes/les gens » n'ayant pas pu mettre leurs voitures à l'abri.

b) Dans la phrase « *Òm voliá creire que la rason tornariá o que lo poder prendriá sas responsabilitats* », donnez dans un premier temps le temps et le mode des verbes soulignés et commentez leur emploi.

Les deux verbes soulignés ont été parfois identifiés comme étant au conditionnel présent. Ceci n'a pas été considéré comme une erreur. Toutefois, la terminologie grammaticale retenue dans le guide grammaire du français indique que le conditionnel est un temps de l'indicatif et non un mode. Les candidats devaient identifier le fait que l'emploi du conditionnel exprimait une situation hypothétique et une incertitude.

1.4. Commentaire de document pédagogique

Cette partie de l'épreuve permet de réfléchir sur une situation d'apprentissage en classe.

Le document proposé peut être par exemple un document pour l'enseignant (fiche de préparation, extrait de recommandation pédagogique, ...), un document pour l'élève (fiche support, guidage d'activité, ...), une production d'élève (trace écrite, brouillon de travail, schématisation, ...) ou tout autre document permettant d'appréhender une pratique de classe.

La consigne indique dans quelle langue doit être rédigée le commentaire. Ce peut être en occitan, en français ou au choix du candidat. Quelle que soit la langue de rédaction, c'est la pertinence de l'analyse et du commentaire proposés qui prime.

A cette session, le commentaire était à rédiger en occitan et le document proposé était extrait d'un manuel de mathématiques pour la classe de moyenne section de maternelle, Vers les maths en MS, édité aux éditions accès. Il s'agissait d'une fiche de travail proposée aux élèves, dans laquelle la consigne demandait de compléter à 5 le nombre de piquants présents sur le dos de plusieurs hérissons.

Sur le plan mathématique, les compétences convoquées portaient sur la numération, la décomposition des nombres « 5 c'est trois et encore deux » afin de dépasser le comptage-numérotage ainsi que la réalisation de collections d'un cardinal donné. Le domaine du nombre

concerné était celui des visualisables. Il était opportun d'interroger les procédures des élèves ainsi que les enjeux de différenciation pédagogique.

Sur le plan linguistique, les enjeux suivants peuvent être identifiés : l'acquisition de lexique des nombres, un lexique lié à la décomposition du nombre, l'usage de locutions interrogatives, le langage lié à l'évocation, à l'accompagnement de l'action dans des phases de manipulation, des tâches discursives liées à l'explication, à la justification des réponses. La co-gestion des discours peut être considérée.

Trois candidats ont exposé et parfois développé les deux axes de travail à proposer aux élèves, le disciplinaire et le travail linguistique, et ont su établir des liens entre les deux.

Cinq candidats n'abordent à aucun moment les aspects didactiques mathématiques ou linguistiques visés. Un candidat détourne le support proposé des objectifs pourtant indiqués sur celui-ci.

Le support invitait à la projection d'un tel support dans une séance ou une séquence mettant en jeu des activités de manipulation au service de la formalisation des compléments, éventuellement des activités de mémorisation de faits numériques. L'adossement de la dimension linguistique et une réflexion sur l'autonomisation des élèves dans la production d'énoncés en occitan. La question des rétroactions de l'enseignant pouvait éventuellement être envisagée de même que la question de l'alternance codique.

2. Épreuve orale d'occitan

2.1. Analyse du dossier documentaire

Les dossiers documentaires proposés à cette session concernaient des situations d'enseignement en cycles 2 et 3. Ils portaient tous sur la thématique « Los aucèls » (les oiseaux) et proposaient des croisements essentiellement avec les domaines de des sciences, de la littérature.

Composition des dossiers :

1- Sujet 1 :

- *Consequéncias de las accions umanas sus l'environment : Extrait del programa d'ensenhament del cycle 3. Ciências e tecnologia. Junh de 2023.*

- *Cançon tradicionala : L'auriòu, document pedagogic, Marc Castanet, regent-animator Gèrs, 2012 (1'30).*
- *Extrait del conte tradicional Lo Reipetit, adaptat per Sèrgi Mauhorat e illustrat per Coline Hateau, CRDP Bordèu, 2017.*
- *Pagina 52 e 53 del manual Tavernier Sciéncias experimentalas e tecnologia Cicle 3 – Version occitana del CAP'OC. 2003.*
- *Fica pels escolans – Extrait del dorsier pedagogic Los Aucèls, CPD Tarn*

2- Sujet 2 :

- *Programas : Consequéncias de las accions umanas sus l'environment Extrait del programa d'ensenhament del cicle 3. Sciéncias e tecnologia. Junh de 2023.*
- *Extrait d'un libre numeric sonòr, Marie-Hélène Oustalet (CPD LVR64).*
- *Extrait del conte tradicional Lo Barbarós, adaptat per Sèrgi Mauhorat e illustrat per Ohazar, CRDP d'Aquitània, 2009.*
- *Fica pels escolans – Extrait d'un libre numeric sonòr - Marie-Hélène Oustalet (CPD LVR64).*
- *Enregistrament Marc Castanet, regent-animator en Gèrs, 2012.*
- *Fabricacion d'un nisador en classa : D'après lo siti internet de las escòlas de Pamproux, 2022.*

Les thématiques, qui n'étaient pas explicitement communiquées aux candidats, se dégagent assez facilement comme fil conducteur de chaque dossier. Il est attendu que les candidats indiquent dans leur exposé ce qui relie les différents documents proposés et mettent en évidence divers croisements.

L'analyse des différents documents a fait l'objet d'une présentation méthodique la plupart du temps satisfaisante et la thématique qui les unissait a été aussi correctement appréhendée.

L'essentiel des documents textuels (oraux et écrits) a été compris, souvent même de façon

détaillée.

Cette sous-partie de l'épreuve se déroule en occitan. Sur le plan linguistique, on attend une certaine fluidité dans l'exposé et le recours à un lexique aussi précis que possible ainsi qu'un niveau de langue adéquat à la situation. Il est essentiel que le candidat se dégage de ses notes de préparation et évite à tout prix une lecture oralisée.

Le temps imparti (15 minutes) a été scrupuleusement respecté.

2.2. Présentation d'une utilisation des documents dans une séquence ou une séance d'enseignement

Cette sous-partie de l'épreuve se déroule en français. Il est attendu que le candidat expose l'utilisation qu'il ferait des documents du dossier, pour tout ou partie, dans une classe dont le niveau est donné par le sujet, au cycle 2 ou au cycle 3 lors de cette session.

Il est souvent nécessaire d'effectuer une sélection dans les documents proposés, surtout si le candidat choisit de présenter une séance plutôt qu'une séquence. Il n'est pas nécessaire d'utiliser à tout prix l'ensemble des documents.

Le jury attend que le candidat évoque, ne serait-ce que brièvement, le contexte d'enseignement (le niveau, la période de l'année, le cadre disciplinaire, ...) et qu'il précise les objectifs visés, aussi bien en termes d'acquisition de compétences langagières qu'en termes d'acquisitions disciplinaires ou transversales. Dans le cadre d'un enseignement de langue intégré aux disciplines, il n'est pas possible de se limiter aux seuls aspects linguistiques.

Il est aussi nécessaire d'indiquer la nature des activités proposées (découverte, entraînement, évaluation, ...) et d'envisager la modalité de travail (individuel, par petits groupes, en classe entière) qui permettra la meilleure implication des élèves dans la tâche à accomplir. La formulation de la consigne d'activité est ici essentielle.

On peut attirer l'attention sur la place donnée à l'oral et à l'écrit dans l'utilisation des documents. A l'école, sans négliger la dimension écrite, l'entrée par l'oral est à privilégier, y compris dans l'enseignement bilingue. L'oralisation d'un texte écrit par exemple, sans entraînement préalable, est souvent source d'erreurs phonologiques qui peuvent « s'enkyster ». Lorsque la compréhension ou la production écrites sont convoquées, il est nécessaire de s'interroger sur les compétences préalables, sur les prérequis, dont disposent les élèves ou sur les aides qui peuvent leur être apportées.

Sans exhaustivité ni sans nécessité de construire entièrement un scénario pédagogique, il est utile d'aborder l'enchaînement des étapes que l'enseignant proposerait pour atteindre ses objectifs.

1.3 Entretien

L'entretien avec le jury est l'occasion de préciser certains points de l'exposé du candidat, tant sur l'analyse du dossier documentaire que sur son utilisation en classe. Il peut se dérouler en français ou en occitan, au choix du jury.

La pertinence des activités proposées aux élèves selon le niveau donné, l'enchaînement de ces activités pour atteindre les objectifs poursuivis, linguistiques, disciplinaires et transversaux, peuvent faire l'objet de demandes de précision ou d'approfondissement.

Le degré de connaissance de la culture occitane et de ses manifestations populaires ou savantes, toujours à partir des documents étudiés, peut aussi faire l'objet de demandes de la part du jury. Il est en effet essentiel qu'un futur enseignant puisse s'appuyer sur des entrées culturelles pour élaborer ses séquences d'apprentissage linguistique. Il n'est pas attendu une spécialisation dans tel ou tel domaine mais une connaissance des grands faits qui constituent la culture occitane : périodes historiques, repères géographiques, littérature et grands auteurs, imaginaire populaire, tradition orale, création musicale, pour ne citer que quelques domaines.

Les programmes de langues vivantes du cycle 3 indiquent d'ailleurs que « *modes de vie, fêtes et traditions, quelques repères historiques et géographiques, quelques personnages de la culture de l'aire concernée, monuments et œuvres célèbres, contes, légendes, comptines sont découverts et étudiés en contexte grâce aux possibilités offertes.* »

Les thèmes abordés dans les sujets des épreuves se prêtent aussi à une mise en relation de leur caractère général ou universel et des singularités occitanes à travers lesquelles ils peuvent s'exprimer. Ici, la place et le rôle du sport et des jeux dans une société, sur fond de période préalable aux jeux olympiques de Paris 2024.

La motivation exposée par le candidat peut intégrer le souhait de participer à la transmission linguistique d'un patrimoine national auquel il est attaché, mais il est souhaitable également de se placer du point de vue de l'élève et de mettre en regard la pratique linguistique et les bénéfices cognitifs que peuvent en retirer les enfants. Plus largement, la motivation à exercer le métier d'enseignant, au-delà de la spécificité linguistique, doit être abordée.

3. Observations et conseils généraux à l'attention des futurs candidats

Il est utile de rappeler que les épreuves d'occitan, écrite et orale, ont un double objectif.

Il s'agit tout d'abord d'**évaluer les compétences en langue** occitane des candidats en référence au niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues. Ce niveau de langue attendu ne doit pas étonner puisque les lauréats auront à enseigner l'occitan et en occitan à l'école primaire, et donc à l'utiliser comme langue principale de communication dans des situations très variées demandant spontanéité et aisance de maniement. Ils seront souvent pour leurs élèves, la principale référence linguistique et doivent à ce titre avoir conscience de leur rôle déterminant dans le bon apprentissage de la langue occitane par les enfants qui leur seront confiés. On attend donc du candidat une bonne maîtrise et une capacité à proposer un modèle suffisamment fiable pour aider les élèves dans leur acquisition ou consolidation de la langue occitane. La richesse de la langue utilisée (lexicale, grammaticale, phonologique) est un élément important pris en compte dans l'évaluation. Le candidat doit donc montrer qu'il dispose d'un lexique personnel étendu, qu'il connaît des expressions ou des tournures idiomatiques et qu'il sait les employer à bon escient. A défaut de perfection, on attend un maniement assez fluide de la langue et, un niveau donné étant toujours perfectible, une capacité à améliorer sa production : prendre des risques, se reprendre, mettre à profit le discours de l'interlocuteur, ...

Sur le plan phonologique, le placement de l'accent tonique et la réalisation des diphtongues sont essentiels. La réalisation du « r » apical, caractéristique du nord et de l'ouest du domaine linguistique, partagé avec la plupart des autres langues romanes, est particulièrement appréciée.

D'autre part, un enseignant d'occitan ou en occitan reste **un enseignant polyvalent** qui aura à faire progresser ses élèves dans plusieurs domaines et dans un cadre qui est celui de l'école, en s'appuyant sur le référentiel de compétences des professeurs. Il s'agit donc pour le candidat de faire preuve de compétences ou aptitudes à développer une mission éducative globale, intégrant la langue et la culture occitanes, sans se limiter à la seule motivation personnelle de transmission linguistique et culturelle.

A des fins d'entraînement à la passation des épreuves, les futurs candidats trouveront des exemples de sujet grâce à ce lien :

<https://pedagogie.ac-toulouse.fr/langues-vivantes/occitan/formations-et-concours/crpe-special-occitan>

Pour l'épreuve écrite, une grille d'évaluation est également proposée. Les items se rapportant au commentaire d'un document pédagogique peuvent aussi être mobilisés pour la deuxième partie de l'épreuve orale.

D- Conseils aux candidats :

Conseil pour l'analyse didactique :

Nous invitons bien entendu les candidats à s'intéresser aussi aux travaux de la recherche, nombreux, passionnants et éclairants, en matière d'enseignement et d'apprentissage plurilingues.

On peut citer notamment les travaux publiés par l'ADEB (association pour le développement de l'enseignement bi/plurilingue <http://www.adeb-asso.org/>) et ceux portés par le Conseil de l'Europe (<https://www.coe.int/fr/web/language-policy/plurilingual-education>).

Le CRPE reste un concours exigeant et demande que **toutes les épreuves** soient préparées avec rigueur. C'est dans ces conditions, grâce aux épreuves correspondantes du CRPE spécial, que les connaissances en langue et culture occitanes et les compétences didactiques et pédagogiques associées, pourront être pleinement valorisées.

Conseils pour la traduction :

La traduction demandée permet aux candidats de montrer qu'ils comprennent avec précision et qu'ils sont capables de rendre en français, avec la même précision, la teneur du texte occitan.

- Essayer de rester dans la logique textuelle et sémantique pour déduire le sens de mots éventuellement inconnus ; utiliser la dérivation ou les racines connues voire l'interlangue.
- Vérifier que la totalité du passage demandé a été traduit et que des mots n'ont pas été oubliés.

Ne pas laisser de "blanc" : un essai d'interprétation sera préférable à une omission.

- Porter une attention particulière au respect des temps verbaux et à la correction de la langue.

Conseil pour l'analyse grammaticale :

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité d'employer une terminologie grammaticale adéquate pour décrire et commenter les faits de langue, notamment en ce qui

concerne la nature et la fonction des mots. Cette exigence recoupe celles des épreuves de français et l'on peut se reporter à la Grammaire du français. Terminologie grammaticale, proposée sur le site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/document/1872/download>.

Par ailleurs, il n'est pas inutile dans le commentaire de faire appel à des exemples qui viennent illustrer le fait de langue considéré.

Pour conclure, le jury réitère les conseils suivants afin que les candidats approfondissent leur **aptitude à la communication en occitan**, notamment leurs compétences de production, ainsi que leur connaissance de la culture occitane :

- **Lire des œuvres littéraires** et des articles en occitan (enrichissement du lexique et de la syntaxe, compréhension des variétés de langue, connaissances culturelles, ...).
- Traduire de courts textes du français à l'occitan (et faire vérifier la traduction),
- Transposer dans sa variété de référence de courts textes écrits dans d'autres variétés d'occitan
- **Écouter des enregistrements**, émissions de télévision, de radio, sur internet, collectages..., ce qui permet aussi, en plus de l'imprégnation linguistique, d'enrichir les connaissances culturelles
- Pratiquer la conversation en occitan fréquemment, le plus possible avec des locuteurs confirmés,
- **Consulter les outils de correction de la langue** (dictionnaires bilingues, orthographiques, grammaires, ...).

Le jury adresse tous ses encouragements aux futurs candidats.

IV. Les épreuves d'admission

1. L'oral « leçon »

A. Rappel du cadre de l'épreuve :

L'oral 1 s'est déroulé du 12 au 22 mai 2025 dans les locaux de l'université Paul Sabatier à Toulouse. Les membres du jury étaient répartis entre 26 commissions composées à l'identique d'un(e) IEN et d'un(e) conseiller(ère) pédagogique. Les candidats étaient accueillis par les IEN coordonnateurs pour un bref rappel de l'épreuve et de son déroulé.

Nous attirons l'attention des futurs candidats sur la nécessité d'anticiper l'arrivée sur la structure suffisamment tôt, tout retard présentant un risque de non-participation à l'épreuve.

Rappel de l'épreuve

L'épreuve porte sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Deux sujets de leçon sont soumis au candidat, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève. Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de natures variées : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : deux heures ;

Durée de l'épreuve : une heure. L'ordre de présentation est laissé au choix du candidat.

- Français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à ce domaine-;
- Mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à ce domaine.

B. Bilan :

Pour la quatrième année, cette épreuve – exigeante – s'est révélée très sélective ; elle a permis de distinguer les candidats, de repérer et donc de sélectionner – par la note – les personnes apparaissant comme les plus aptes à prendre un poste de professeur des écoles stagiaire à la rentrée scolaire de septembre 2025.

Les sujets concernent tous les niveaux de l'école primaire (de la petite section au CM2) ; ils sont assemblés de façon à ce que le français et les mathématiques portent sur deux cycles différents.

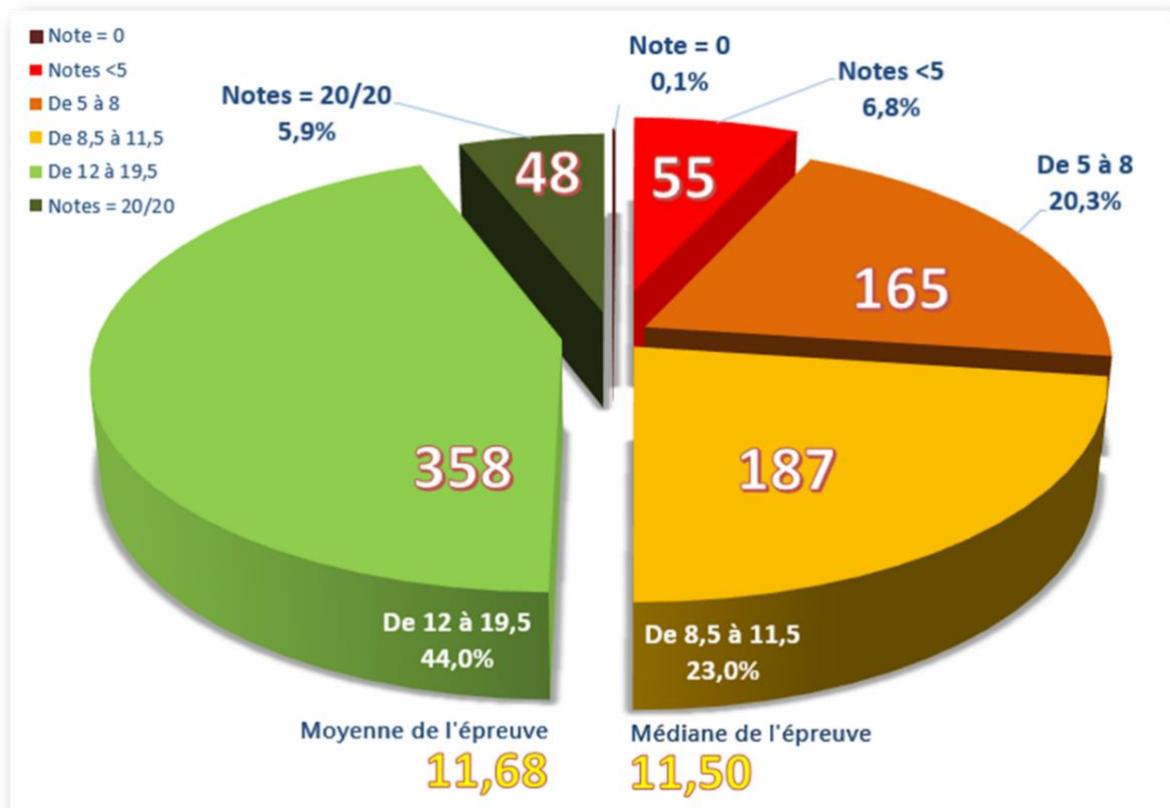
Les candidats les plus performants sont ceux qui ont témoigné :

- **De connaissances didactiques solides**, préalable indispensable pour concevoir et mettre en œuvre une séance de classe. Par exemple : les fondements cognitifs de l'apprentissage de la lecture ; les cheminements cognitifs possibles permettant de passer progressivement de la manipulation à la mise en œuvre de calculs pour résoudre un problème.
- **De l'élaboration de séances réalistes et pertinentes** résultant d'une bonne lecture et compréhension du sujet proposé traduit dans un exposé structuré et problématisé : justification des choix pédagogiques, objectifs réalistes, adéquation entre les tâches à accomplir et les capacités des élèves du niveau scolaire concerné, propositions de différenciation ;
- **D'une posture professionnelle déjà acquise** (totalement ou en grande partie), c'est-à-dire l'écoute du jury, une attitude réflexive, la capacité à prendre en compte les questions (qui sont rarement anodines), de réajuster ses propositions mais aussi d'argumenter, d'essayer de convaincre le jury ;
- **D'une grande honnêteté intellectuelle**. Le candidat sait dire s'il ne sait pas, fait preuve de bon sens, ne cherche pas à éluder, à gagner du temps dans des paraphrases ou un discours sans consistance.

C. Statistiques de l'épreuve

814 candidats se sont présentés et ont passé cet oral. La moyenne générale de l'épreuve se situe à 11,68 sur 20 (0,3 point en-dessous de la moyenne du concours 2024).

Le graphique ci-dessous présente la répartition des notes.



D. Conseils aux candidats :

En tout premier lieu, le jury recommande aux candidats de bien prendre le temps de s'appropriier le sujet ; cela passe par une bonne compréhension de la consigne qui vise la conception d'une séance de classe au sein d'une séquence.

La lecture des documents proposés doit être effectuée avec discernement afin de définir les enjeux d'apprentissages qui seront proposés aux élèves, les obstacles et les difficultés éventuels.

Ce temps de préparation doit permettre également aux candidats de réaliser les exercices qu'ils souhaitent proposer aux élèves lors de la séance.

Intégrer une réflexion sur les pré-requis des élèves afin de proposer des situations de classe adaptées. Être précis sur les tâches proposées aux élèves, les supports fournis, les aides possibles.

Ils peuvent également utiliser les feuilles de brouillon fournies pour proposer des traces écrites ou un affichage qu'ils présenteront au jury (un tableau est aussi à disposition dans un chaque salle).

Le temps de présence devant les commissions étant relativement court (30 mn pour chaque domaine), les candidats doivent garder à l'esprit l'impérieuse nécessité de la concision de leur discours qui peut se traduire par la capacité à aller à l'essentiel de la séance (enjeux, écueils ...) et à répondre aux questions en gardant la même dynamique.

Même si cela ne concerne qu'une petite minorité, le jury tient à rappeler que la tenue vestimentaire, le comportement, le niveau de langue doivent correspondre à ceux d'un futur professeur des écoles représentant l'institution scolaire.

2. L'oral « entretien »

A. Rappel du cadre de l'épreuve :

Cette épreuve du concours de recrutement de professeurs des écoles session 2025 s'est déroulée du 21 mai 2025 au 28 mai 2025.

Elle est notée sur 20 et dure 1 heure et 5 minutes.

Elle comporte 2 parties, chacune étant noté sur 10.

La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des parties est éliminatoire.

La première partie consacrée à **l'EPS** (durée 30 minutes) se compose d'un exposé de 15 minutes suivi d'un entretien avec le jury de 15 minutes (Le candidat dispose de 30 minutes préalables de préparation).

La deuxième partie porte sur la « **motivation** du candidat » et son aptitude à se projeter dans le métier » (durée 35 minutes). Elle se compose d'un échange de 15 minutes initié par une présentation de son parcours (5 minutes) par le candidat, puis 20 minutes consacrées à un échange s'appuyant sur 2 situations professionnelles lues par le jury au candidat.

Pour cette session 2025, 26 commissions ont été constituées. Ces commissions comportent 3 membres : une inspectrice ou un inspecteur de l'éducation nationale, un(e) professeur(e) d'éducation physique et sportive du second degré, un personnel administratif ou un directeur d'école.

1. Partie EPS

- **Rappel des attendus :**

Cette partie est obligatoire pour l'ensemble des candidats.

Consacrée à l'éducation physique et sportive, elle intègre la connaissance du développement et de la psychologie de l'enfant.

Les sujets sont formulés sur une page unique et questionnent le candidat dans les trois champs suivants : didactique, pédagogique et institutionnel. Le sujet contient plusieurs

éléments : le contexte d'enseignement ; l'attendu de fin de cycle et une question de mise en œuvre professionnelle.

Le candidat est conduit à expliciter, dans son exposé, des situations à mettre en œuvre et/ou le déroulement des séances d'apprentissage. Lors de l'entretien, les commissions questionnent l'organisation pédagogique de la séquence et les points non abordés lors de l'exposé.

Pour la session 2025, les quatre APSA retenues ont été :

- Les jeux et sports d'opposition (lutte)
- Les activités artistiques (danse collective, danse de création)
- La natation
- Le « savoir rouler »

- **Statistiques de l'épreuve :**

La moyenne de l'ensemble des 816 candidats qui se sont présentés (sur 843 admissibles) est de 4.74 / 10 pour la partie EPS de l'épreuve. Les notes attribuées vont de 0 à 10.

L'Activité physique ayant été la mieux réussie est « *Natation* ». Celle qui a été la moins réussie est « savoir rouler ».

- **Bilan :**

Les meilleures prestations ont été réalisées par les candidats qui exploitent opportunément les 15 minutes. De très bons **exposés** ont été relevés lors de prestations plus courtes ; cependant un exposé de 5 minutes ne peut pas couvrir le sujet.

L'**entretien** permet de dépasser le fréquent formatage de l'exposé. Le jury se saisit de l'occasion pour revenir sur certains points rapidement traités ou non traités lors de l'exposé. Les meilleures prestations permettent aux candidats d'approfondir et réajuster leurs propositions initiales.

Les meilleures prestations proviennent de candidats ayant réellement préparé l'épreuve : **connaissance des programmes de l'école et de l'APSA** (les attendus sont fournis), des enjeux et fondamentaux, des obstacles liés aux situations et des besoins des élèves.

Les meilleures prestations attestent de réelles connaissances en matière de développement de l'enfant et des capacités des élèves (d'âge maternelle notamment). De fait, les propositions de situations sont adaptées, réalistes, concrètes et motivantes favorisant le temps de pratique motrice tout en garantissant la sécurité physique et émotionnelle des élèves. Elles répondent à la question posée par le sujet. Le rôle de l'enseignant est explicité ; les consignes claires. L'activité **de tous les élèves** de la classe est envisagée.

Ces candidats évoquent l'éducation à la santé et les enjeux généraux de l'EPS et connaissent les priorités nationales (Savoir Nager et Savoir Rouler à Vélo) et dispositifs (30MNAPQ).

La prise en compte de la mixité, de la diversité, de la notion d'inclusion et la volonté de faire progresser les élèves sont attendues.

Certains candidats illustrent leurs propositions en présentant un schéma clair et utile à la compréhension. Très peu utilisent le tableau. Une utilisation opportune permet à la commission de voir le futur enseignant dans une posture professionnelle.

- **Conseils aux candidats :**

Pour réussir cette épreuve, les candidats doivent s'y préparer. Il n'est pas attendu d'eux, une maîtrise experte des Activités Physiques.

Ils doivent gérer cette situation en entrant en communication réelle avec le jury dès leur entrée dans la salle. Ils doivent adopter un positionnement sans déférence, une diction intelligible et utiliser une langue de qualité sans jargon et un vocabulaire précis et maîtrisé. Ils doivent faire preuve d'une capacité à réfléchir face à une question difficile. À l'écoute des questions et suggestions, ils doivent expliciter leur pensée et être capables de justifier leurs propositions et si besoin réviser leur première réponse. Il est préférable d'assumer de ne pas savoir que de répondre n'importe quoi.

Les candidats doivent être au clair sur les différences entre EPS / sport / sport scolaire / activité physique et connaître les principaux textes réglementaires et programmes par APSA.

Il faut aussi attester de ses connaissances en matière d'organisation générale de l'EPS (notions de situation / séance / séquence).

2. Partie Motivation et capacité à se projeter

- **Rappel des attendus**

Présentation

Le jury attend une présentation argumentée et systémique, un discours convaincant qui traduit une bonne maîtrise des fondamentaux du métier.

Mise en situation professionnelle

Une approche professionnelle est attendue. Le candidat doit justifier ses réponses par rapport aux textes et aux champs de compétence du PE. La capacité à élargir la réflexion aux domaines déontologique ou éthique, à la recherche ainsi qu'à des questions d'actualité sera valorisée.

- **Statistiques de l'épreuve :**

La moyenne de l'ensemble des 816 candidats qui se sont présentés (sur 843 admissibles) est de 5.78 / 10 pour cette partie de l'épreuve. Les notes attribuées vont de 01 à 10.

Les sujets qui ont été les moins bien réussis concernaient l'accompagnement des élèves à besoin particulier. Les sujets les mieux traités concernaient l'école maternelle.

- **Bilan :**

Exposé

L'exposé a permis aux meilleurs candidats de montrer l'enseignant qu'il souhaite devenir, une projection réaliste et authentique. Les meilleures prestations ont été réalisées par les candidats qui exploitent opportunément les 15 minutes. De très bons

exposés ont été appréciés lors de prestations plus courtes ; cependant un exposé de 5 minutes ne peut pas répondre pleinement à l'attendu de couvrir le sujet.

Mises en situation

Il s'agit de saisir les enjeux illustrés dans les situations pour saisir la problématique et répondre d'une manière pragmatique tout en convoquant les connaissances nécessaires au bon traitement de la situation. Le jury veut voir le candidat se projeter dans la situation, élaborer une ou plusieurs réponses. Les meilleurs candidats sont entrés en réflexion et en communication avec le jury.

Conseils aux candidats :

- Éviter d'être dans la description linéaire de son parcours.
- Oser chercher, douter, accepter de renoncer à une première réponse. Éviter tout préconçu. Analyser les situations du point de vue des différents acteurs mis en présence.
- Faire preuve de bon sens de lucidité.
- Adopter une diction intelligible, un vocabulaire précis et un niveau de langue adapté (les relâchements ne sont pas admis.)

3. Oral « langues vivantes étrangères »

A. Rappel du cadre de l'épreuve :

Le candidat peut demander **au moment de l'inscription** au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères. Cet oral peut concerner

l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien. Il vise à apprécier :

- Un premier de degré de maîtrise des procédés didactiques dans le domaine des langues vivantes étrangères à l'école primaire.

- Une connaissance des programmes officiels ayant trait à l'enseignement de langue vivante étrangère.

- Un niveau linguistique correspondant au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

- Le degré de projection dans le métier et dans la mise en place de séquences de langue vivante.

L'épreuve est notée sur 20, seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Déroulement de l'épreuve :

Suite à une préparation d'une durée de 30 minutes, le candidat est entendu par une commission composée d'un inspecteur de l'éducation nationale ou d'un conseiller pédagogique et d'un professeur du second degré enseignant la langue concernée.

L'épreuve se déroule alors en trois phases :

Phase 1 :

L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury

(durée : 10 minutes exactement).

Phase 2 :

Le candidat expose en français (10 minutes) la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support.

Si tout le temps n'est pas utilisé pour l'exposé, il est reporté sur l'échange en langue (phase 3).

Phase 3 :

Le candidat échange avec la commission durant 10 minutes dans la langue vivante étrangère choisie.

B. Bilan par langue vivante :

a. Anglais :

410 candidats inscrits ont été entendus par 11 commissions en anglais. Ils étaient 353 en 2024 pour 10 commissions. La moyenne de l'épreuve pour cette langue s'élève à 13 cette année contre 12,72 l'an dernier

b. Espagnol :

129 candidats inscrits ont été entendus en espagnol par 5 commissions. Ils étaient 133 en 2024. La moyenne de l'épreuve s'élève à 13,15.

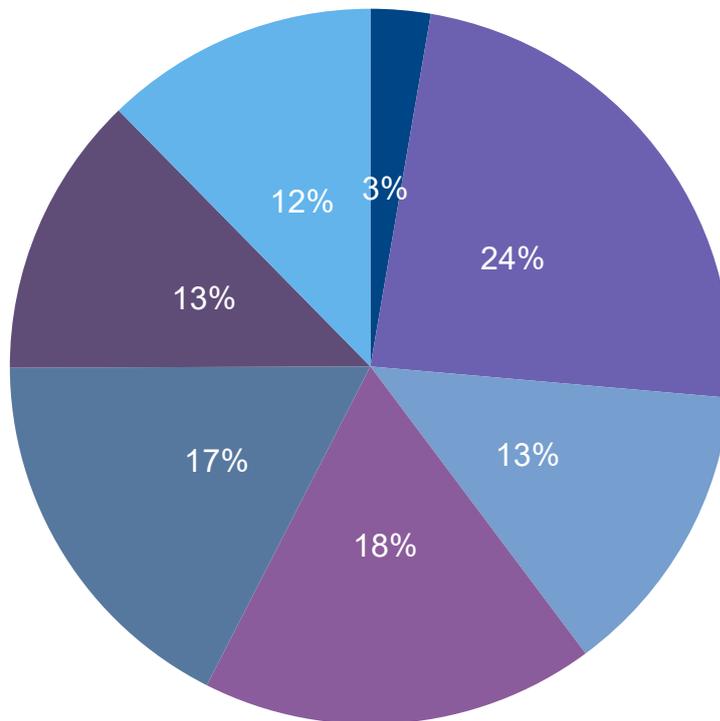
c. Allemand :

4 candidats inscrits (contre 4 en 2024) ont été entendus par une commission. La moyenne est plus élevée en allemand et s'élève à 14,75 contre 18 en 2024. Il est à noter que le niveau linguistique est plus faible cette année.

d. Italien :

5 candidats inscrits ont été entendus par 1 commission (4 l'an dernier).

■ 0-5 ■ 5-10 ■ 10-12 ■ 12-14 ■ 14-16 ■ 16-18 ■ 18-20



La moyenne en italien est de 15,75 contre 12,25 l'an dernier. Le nombre de candidats est en augmentation. Les niveaux linguistiques sont plus homogènes cette année.

Statistiques de l'épreuve :

Les commissions ont utilisé l'ensemble du spectre de notation. Ainsi la répartition des notes est la suivante :

30% des candidats ont obtenu une note inférieure à 10. La proportion est stable. Le nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure ou égale à 5 l'est également (3% cette année comme l'an dernier).

La répartition des notes est relativement homogène au-dessus de la moyenne.

Constats généraux :

- Les commissions ont observé globalement des disparités accrues cette année entre les performances des candidats sur le plan linguistique. Le niveau B2 est parfois dépassé (candidats bilingues), parfois les candidats sont très éloignés du A2.

- Cette année encore, le jury note une grande disparité de préparation à l'épreuve, notamment sur la partie 1 attendue. En effet, sur la partie dédiée au parler en continu, de trop nombreux candidats limitent leur prise de parole à moins de 5 minutes.

La syntaxe et le lexique manquent d'ambition à la hauteur du niveau d'exigence linguistique attendu (phrases simples relevant du A2 voire A1), sans marques de connecteurs, peu de vocabulaire spécifique dans la langue cible (séance, séquence, langue, élève...). A l'inverse certains candidats étendent leur propos parfois dans un niveau de production langagière courant.

Le jury constaté également cette année une hausse significative du nombre de candidats présentant à la fois un niveau linguistique très faible et des connaissances didactiques très en deçà de l'attendu de l'épreuve.

- Il est possible que ces disparités soient imputables à la hausse du nombre de candidats ayant choisi l'option encore plus marquée cette année.
- Les candidats étaient correctement informés des différentes parties qui composent l'épreuve facultative de LVE.
- Les candidats ayant eu de très bonnes notes :
 - ont réfléchi au plan de la présentation en amont des épreuves.
 - ont fait montre de qualités communicationnelles dans la prise de parole en contexte « professionnel ».
 - sont parvenus à échanger avec le jury avec une aisance en adéquation avec le niveau B2 visé, en argumentant et précisant toujours leurs réponses de façon approfondie.
- En revanche, les candidats qui ont connu plus de difficultés :
 - ont connu des difficultés d'interaction, notamment en ne parvenant pas à détailler des réponses tel que le demande le niveau B2,
 - ont formulé des propositions parfois éloignées du cycle visé par méconnaissance des programmes en vigueur particulièrement sur le cycle 1 et sa spécificité, évolution de la place de l'écrit à l'école élémentaire, phonologie et ancrage culturel.

- Concernant les **phases 1 et 3** plus linguistiques, un nombre non négligeable de candidats manifeste des profils dysharmoniques de compétences entre le parler en continu (exposé préparé et structuré) et les phases d'interaction qui révèlent des faiblesses de compréhension cependant attendues pour reconnaître le niveau B2. On retrouve par ailleurs des candidats bilingues qui peinent à proposer une exploitation didactique en partie 2. Ces aspects sont particulièrement marqués cette année. Certains candidats manifestent un **niveau linguistique au-delà de l'attendu (B2 dépassé pour certains candidats bilingues)**.

Conseils aux candidats :

- **renforcer les compétences liées au parler en interaction.**
- **maîtriser la spécificité du cycle 1 en appui sur le *guide pour l'éveil à la diversité linguistique en maternelle (Eduscol)*.**

- **Dans les phases 1 et 2 :** Certains candidats sont allés au-delà de la description des documents pour procéder à une première mise en relation jusqu'à une problématisation des supports. Le jury a pu apprécier la prise de distance critique par rapport à certaines propositions pédagogiques contenues dans les sujets.

Toutefois nombre de candidats n'ont pas su intégrer les documents théoriques des sujets à leur réflexion et se sont limités à de la paraphrase sans mis en lien des documents, voire en mettant certains documents de côté.

Dans ces deux phases, certaines productions restent trop limitées au regard du temps imparti qui doit permettre au candidat de mobiliser des compétences de parler en continu et d'apprécier la projection dans le métier.

- La **phase 2** plus pédagogique met en lumière une différence d'exploitation des documents entre les candidats des sujets présentant des séquences didactiques. Les candidats paraphrasent souvent le support proposé sans identifier les aspects manquant à la séquence ni développer une approche plus personnelle de l'exploitation. Le jury conseille aux candidats de situer ces supports dans le cadre d'une progression (séquence ou progression annuelle).

Les sujets proposant des supports pédagogiques non didactisés ont conduit à une meilleure élaboration. En revanche, l'absence de connaissances didactiques suffisantes n'a pas

permis à certains candidats de proposer une construction conforme aux attendus.

Les questions de phonologie, d'encodage et de décodage en langue étrangère sont peu maîtrisées par les candidats.

Les enjeux et les objectifs d'apprentissage ne sont pas toujours clairement explicités.

Si les documents présentés ne font pas apparaître de partie culturelle, le jury regrette que certains candidats n'aient pas été en capacité de combiner la dimension linguistique et la dimension culturelle dans le cadre de l'élaboration de la séquence.

La notion de pédagogie actionnelle et de tâche finale n'est que rarement comprises et mise en avant par certains candidats en dépit des recommandation des précédents rapports de jury.

La connaissance et la définition des activités langagières restent à consolider.

Certains candidats n'ont pas toujours su faire le lien entre séance et séquence.

Conseil aux candidats : renforcer les connaissances didactiques concernant la construction des séquences et séances cohérentes avec le prescrit.

Limiter la part de description et augmenter l'analyse didactique et approfondir les mises en œuvre pédagogiques.

En conclusion, **il semble opportun de rappeler aux candidats que pour optionnelle que soit l'épreuve, le niveau de connaissances didactiques est également déterminant dans la note.**